DEUXIEME ANNEE. — N° 37 | 6 pages | Le N° : 0 fr. 50 | 22 MARS 1941

l'Heure bretonne

DIRECTION et REDACTION
1, RUE D'ESTRÉES
Rennes.
(Bretagne)

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

TELEPHONE : 51-80

ABONNEMENTS
Bretagne et France :
Un an : 25 fr. ; 3 mois : 7 fr.
Changement d'adresse : 2 fr.
Chèque Postal : M. A. GEFFLOT, 25-29 Rennes.

UN ANNIVERSAIRE

26 Mars 1720 - Exécution à Nantes de *Pontcallec Talhouët, Couedic et Montlouis*, condamnés à mort pour crime de patriotisme breton.

LE NATIONALISME BRETON ne date pas d'hier !...

UN ARTICLE PROPHÉTIQUE

Le mouvement breton créateur d'idéal

Rédigé sous forme de « lettre » à M. Dalimier, ministre du Travail, l'article que l'on trouvera ci-après a paru en novembre 1932 dans la Province, *qui le couvrit du chapeau suivant : « Nous insérons volontiers dans la* Province *independante cet article d'un Breton bretonnant. Il renferme des réflexions très justes. (N. D. L. R.) »*

Dans un de nos articles traitant du mouvement en général, nous avons écrit : le Mouvement breton est créateur de force, d'avenir, d'idéal.

Il a créé en Bretagne un renouveau breton, un nouvel essor du génie de la race autant dans le domaine artistique que dans le domaine musical et littéraire : le tout constituant des éléments régénérateurs.

Le sens général de notre article ne nous avait pas permis de nous étendre particulièrement sur ce renouveau breton : aujourd'hui, sans prétendre vous offrir une étude complète, nous croyons pouvoir, du moins, vous présenter une étude sincère et succincte.

LE « MOUVEMENT BRETON » N'EST PAS UNE « INVENTION » RECENTE

Le Mouvement breton a été jusqu'à ce jour créateur d'idéal ; dans tous les domaines, les Bretons ont cherché à matérialiser l'amour qu'ils portent à leur patrie. Le Mouvement actuel, Monsieur le Ministre, a pris, comme nous l'avons déjà écrit, naissance au XIX^e^ siècle. Grâce aux travaux de MM. de la Borderie, de la Villemarqué, membres de l'Institut, de Brizeux et de Pitre-Chevalier, les Bretons ont découvert la Bretagne, son passé, son histoire, sa poésie. Les œuvres de ces quatre hommes ont fait à elles seules le travail de plusieurs générations ; elles constituent la base du Mouvement actuel ; elles ont été les leviers de notre conscience.

Les Bretons, en lisant l'histoire de leur pays, les épopées chevaleresques de leurs ancêtres, ont senti germer en eux un amour inconnu jusque là. En chantant leur patrie avec Brizeux et La Villemarque, en apprenant à la mieux connaître avec La Borderie et Pitre-Chevalier, ils ont voulu, eux aussi, non seulement l'aimer, mais encore la faire aimer.

C'est alors que vinrent les écrivains de langue française comme Le Braz et Le Goffic ; les poètes comme Tiercelin et Frédéric Le Guyader ; les chansonniers comme Botrel ; les écrivains de langue bretonne comme Erwann Berthou, Jaffrennou, Le Garrec, Guillandre, Bocher, Le Berre, Herrière, Gourvil, Quellien, Calloc'h-Bleimor ; les romanciers, les poètes et les artistes.

Chacun dans son domaine, dans sa sphère, cherchant à matérialiser sa conception de la Bretagne.

Ce fut dans le domaine littéraire, musical, artistique, une renaissance bretonne.

JAMAIS LA BRETAGNE N'A TANT INSPIRE SES ENFANTS

Jamais la Bretagne n'avait inspiré aussi complètement autant de ses fils, c'est là un fait. De toutes les œuvres de cette élite, se dégage une ambiance bretonne qui constitue indiscutablement un élément régénérateur créateur d'idéal.

Nos compatriotes n'ont jamais autant cherché à s'instruire de la Bretagne ; n'est-ce pas là la meilleure manifestation de l'existence même de cet idéal ?

Aviez-vous cru, Monsieur le Ministre, que le mal fût aussi grand ? Pour le détruire, il ne suffit plus « de les mettre tous en boîte ». Car si certains hommes ne parlent déjà plus, les œuvres des morts comme celles des vivants ne parlent-elles pas ? Détruisez les œuvres des Le Braz, et des Le Goffic, des Berthou ou des Calloc'h-Bleimor ; brûlez les Histoires de Calan, des du Cleuziou, brisez les statues des Quillivic, des Nicot, des Bazin, des Le Bozec, des Kreston ; coupez les toiles des Le Mordant, des Garin ; détruisez, anéantissez toutes ces œuvres qui, par leur conception, poussent à l'amour de la Bretagne. A l'instar du Roi-Soleil, attaquez-vous à nos clochers, cherchez même à décrocher nos étoiles comme vous y invitait Botrel ; mais même cela ne suffirait pas, car les paroles de la Terre resteront encore.

TOUTE PERSECUTION SERAIT VAINE

Si vous ne comblez pas les sillons laissés dans notre sol par les camps de nos pères, ou les fossés de leur antique demeure ; si vous n'habitez pas nos menhirs et nos dolmens ; si vous ne fouillez notre terre pour en extraire et en détruire tous les souvenirs de notre histoire ; si vous ne violez nos tombeaux ; si vous ne brûlez nos chênes, comblez nos vallons, nivelez nos montagnes, en un mot, si vous ne supprimez à la Bretagne, tout ce qui la fait « *Elle* » ; si vous n'essayez d'obtenir des hommes libres et généreux que sont nos penseurs, nos écrivains et nos artistes, de travailler à la destruction morale de la Bretagne : *comme vous l'obtenez d'une partie de vos agents « payés »*, votre colère, Monsieur le Ministre, sera vaine.

Vous et vos prédécesseurs aviez proscrit notre histoire, notre langue, notre drapeau et bafoué notre religion. Vous enseignez à nos enfants une histoire de France faussée où l'on insulte le père...

Vous répandez ou laissez répandre librement dans les bibliothèques des gares ou autres, toute une littérature anti-sociale ou pornographique. Et vous voudriez, Monsieur le Ministre, que nous restions indifférents à tout cela ?

Le Breton n'est pas un tube digestif ou une machine à battre, il a une « *âme* », un « CŒUR », une « VOLONTÉ », vous et vos prédécesseurs l'avez trop souvent ou ignoré ou brimé. *Emprisonnez, détruisez, bafouez, sabotez, vous n'empêcherez jamais un homme libre de penser.* Vous avez proscrit notre drapeau en même temps que celui de la Papauté ; c'était une époque troublée elle aussi. Vous avez cru en le faisant, les détruire, et atteindre la Bretagne traditionnaliste. Erreur, Monsieur le Ministre, *nos drapeaux sont dans nos cœurs, et personne, entendez-vous bien, personne ne peut et ne pourra les en chasser.*

Cet amour de notre religion, de notre pays, de son histoire, vous ne pourrez l'atteindre. Toutes les puissances d'ici-bas, coalisées, n'arriveraient même pas à les ébranler ; il est encore des fils de cette race « que rien ne peut dompter quand elle a dit : je veux ».

Vous croyez, par l'emprisonnement, l'injustice, la force et la souffrance, anéantir cet amour... Détrompez-vous, car *quand on commence à souffrir pour un idéal, c'est que cet idéal est profondément enraciné* et cette souffrance ne fait que le grandir. Oui, nous aimons la Bretagne, sa religion, sa langue, son histoire. Celà c'est un droit, plus, un devoir... et ce devoir nous entendons l'accomplir envers et contre tous. Devrions-nous périr dans les geôles d'une République qui a pour devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Notre patrie est unie à la France, nous croyons que cette union ne doit pas exclure *la Justice et la Liberté*. Pour le règne de ces deux choses, nous ferons et tenterons « TOUT », entendez-vous, Monsieur le Ministre, TOUT.

Pour celà, il n'est besoin d'être séparatiste, autonomiste ou régionaliste, il suffit d'être Breton et de savoir comprendre tous les devoirs qu'entraîne l'honneur de porter un tel qualificatif.

Luttez, emprisonnez, bafouez, Monsieur le Ministre, nous... nous souffrirons, mais souvenez-vous que quand on souffre pour un idéal, celui-ci ne saurait périr et qu'il n'est PAS LOIN DE VAINCRE.

Un Breton traditionnaliste :
E. B.

⁂

Cet article prophétique prévoyait, du moins en partie, la lutte acharnée que le gouvernement français mena en Bretagne les quelques années avant la guerre 39-40 pour essayer par tous les moyens légaux et illégaux, inhumains et amoraux le plus souvent, de briser la force du jeune Mouvement National Breton.

Une lutte qu'il continue sournoisement mais avec plus d'acharnement que jamais...

Comme dit notre compatriote inconnu, pour lutter pour la Bretagne : « Pour celà il n'est besoin d'être séparatiste, autonomiste, régionaliste, il suffit d'être Breton. »

Etre Breton, seulement Breton et rien de plus...

Je ne suis pas Breton par raisonnement, par snobisme, par intérêt, ni même par sentimentalité. Je suis Breton parce que je suis né en Bretagne de parents bretons jusqu'aux temps les plus reculés. Je suis Breton, entièrement Breton et rien que Breton.

Je suis Breton comme une pierre est une pierre, comme du feu est du feu.

Je suis Breton, un point, c'est tout.

Un ancien locataire des prisons françaises pour cause de Nationalisme Breton :

ÂLAN AL LOUARN,
Skoaler.

— La France, notre Patrie, s'appelait autrefois la Gaule, du nom de ses premiers habitants, les Gaulois...

PONT - E - KROAZ
Lennit en niverenn-mañ, pajenn Kerne-Leon-Treger.

Le seigneur de Bréhoulou est relevé de ses fonctions

et son dossier transmis au Parquet de Quimper

Jean Kienlen, directeur de la ferme-école de Bréhoulou, est relevé de ses fonctions et son dossier est maintenant au Parquet de Quimper.

*Cette nouvelle qui n'aura pas surpris, outre mesure, les lecteurs de l'*Heure Bretonne, *a été publiée par les journaux quotidiens de Bretagne, lundi dernier, 17 mars.*

L'Ouest-Eclair *lui consacre quelques lignes discrètes et, tout en reconnaissant la* « gravité des faits », *tait pudiquement le nom du seigneur de Bréhoulou.*

La Dépêche de Brest *y va plus rondement : titres et sous-titres sur deux colonnes, et promesse* « de revenir en détails sur cette importante affaire qui cause une vive impression dans la région ».

⁂

Nous avons le droit de montrer quelque fierté.

*C'est l'*Heure Bretonne, *et* ELLE SEULE, *qui a dénoncé la scandaleuse gestion du dénommé Kienlen, protégé du Juif Bénac !*

C'est, incontestablement, *notre campagne (voir nos articles des 9 et 16 mars) qui a déterminé « l'Administration » à exhumer le dossier qui dormait dans les tiroirs de la Préfecture depuis le 10 janvier. Nous avons dénoncé l'inertie coupable de certains fonctionnaires et mis le doigt sur la complicité de quelques autres.*

Cette complicité, ce silence, le rapport favorable d'un F∴ Inspecteur, les occultes protections n'ont pas suffi à Kienlen, bien qu'il eut fait le signe de détresse.

Le « maout », *comme disent les fervents de lutte bretonne, est à nous !*

⁂

Le seigneur de Bréhoulou est par terre.

Il y a grande joie au pays de Fâuesnant !

...Et à Quimper aussi, où les fonctionnaires honnêtes et serviables se sentent rassurés tandis que les autres, véritables sangsues de notre Cornouaille, liés par de sordides intérêts, *tremblent à leur tour.*

Ce n'est pas trop tôt...

Très bien, M. George !

Nous féliciterons sans ambages M. George, préfet du Finistère.

Pourquoi pas ?

M. George ne s'est pas mis martel en tête parce que la dénonciation du scandale venait de l'Heure Bretonne.

Fidèle à ses promesses de faire prompte et nette justice, il a agi.

Vous êtes, Monsieur George, le représentant, chez nous, d'un gouvernement qui s'obstine à ignorer nos légitimes revendications : vous êtes donc, par position, un adversaire.

Mais nous avons le sens sportif et pour ce que vous venez de faire là, nous vous tirons notre chapeau.

Nous disons : c'est très bien, parce que vous avez montré du caractère. Il vous a fallu du courage pour défier la Secte.

Car la Secte demeure puissante.

A vous Messieurs les Juges !

Et maintenant, à vous, Messieurs du Parquet de Quimper.

Nous comptons bien que vous n'allez pas tomber en léthargie comme vos illustres confrères de Riom.

Nous y veillerons, car nous n'avons pas tout dit...

Oh ! la personnalité du sieur Kienlen ne nous intéresse pas d'une façon particulière.

Mais Kienlen est un spécimen de la faune installée aux meilleurs « pâturages » de la Bretagne avec la complicité d'une certaine tribu politicienne. Il faut un premier exemple !

Quand nous disons la Bretagne aux Bretons, *nous entendons précisément la délivrer de tous les* Kienlen *qui la grugent et ne plus laisser exclusivement à d'autres le revenu de notre* « Bien de famille ».

L'incident Kienlen a pour nous une valeur symptomatique.

Voici une première pièce à notre tableau de chasse.

Il y en aura d'autres et de plus belle taille !

De Nantes à Brest et de Rennes à Douarnenez, nous mettrons de l'Ordre dans la Maison Bretonne.

L'HEURE BRETONNE.

VOIR EN 2e PAGE :

De l'ordre dans la Maison Bretonne !

Vichy et la Bretagne

UN AVEU

« Si je considère le passé, l'histoire, les traditions, des noms toujours vivants, il me semble que je vois avec assez de clarté ce qu'est la Provence, l'Auvergne, le Limousin.

Je crois même voir ce que serait la Bretagne ; je me souviens même de la résistance qu'elle a opposée pendant des siècles et des siècles à l'unification avec la France ; et sans prendre les choses au tragique, je crois qu'il faut les prendre au sérieux.

Je consentirai au développement des études celtes d'enseignement supérieur pour une élite. Je m'opposerai à l'enseignement de la langue dans les écoles primaires. *Je viens de voir une affiche recommandant l'achat d'une brochure :* « La Bretagne dans l'Europe future », *j'ai senti un déchirement dans mon cœur de Français. »*

Joseph BARTHÉLÉMY,
Membre de l'Institut de France,
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
depuis le 25 février 1941.

(Extrait de la brochure qui vient de paraître aux Editions Grasset, mars 1941 : *Provinces ; Pour construire la France de demain.*)

"Le monde n'est pas fait pour quelques peuples seulement..."

« Le monde n'est pas fait pour quelques peuples seulement. Un ordre qui veut toujours diviser le monde en possesseurs et en indigents n'est plus admissible quand les indigents sont décidés à exiger et à obtenir la part qui leur revient de droit sur la terre que Dieu a faite. »

(Paroles du Führer, discours prononcé dimanche 16 mars à l'occasion de la Fête des Héros.)

Pour notre combat

La progression constante de notre Mouvement entraîne un développement considérable de nos divers Services.

Ce développement, s'il nous réjouit, et s'il doit réjouir tous nos militants, nous crée des besoins nouveaux.

Et nous n'avons pas qu'à considérer le présent.

Il nous faut envisager l'avenir...

Cet avenir prochain où nous devrons faire face à des responsabilités beaucoup plus étendues.

C'est pourquoi il est de notre devoir d'insister auprès de nos sections, de nos militants isolés, de tous nos amis, *pour qu'ils accentuent leurs efforts* en ce printemps qui s'annonce gros d'événements de la plus haute importance.

Tous ont leur place au combat qui a été engagé pour la Bretagne.

Tous ont la possibilité de nous aider.

Comment ?

D'abord par la propagande en faveur de nos idées et de notre journal.

Chacun de nos amis doit être un agent de propagande public ou discret.

Recrutez des adhérents au Parti National Breton !

Recrutez des abonnés à l' « *Heure Bretonne* » *!*

⁂

Il faut aussi penser à soutenir les finances du Parti.

De cet argent, vous le savez bien, il fait et fera le meilleur usage.

Qu'il s'agisse de développer notre action intérieure ou extérieure ou d'améliorer le matériel de notre imprimerie, lequel doit être « *à la hauteur* » des circonstances prochaines.

Dans cet ordre d'idées, nous devons souligner que la souscription ouverte *pour la Rotative* progresse sérieusement, mais que le rythme de cette progression doit être accéléré.

Cependant, pour simplifier les choses, une décision pratique a été prise : les souscriptions, qu'elles intéressent directement le Parti ou notre matériel d'imprimerie, iront désormais à une Caisse unique.

Il n'y a plus, en fait, qu'une SOUSCRIPTION pour laquelle nos sections et nos militants utiliseront *les Carnets violets* mis à leur disposition.

Le produit du nouvel effort financier engagé ce jour servira donc à *toutes les intentions du P. N. B.*

Nous créons : Le Diplôme MICHEL MARION

Pour remercier les donateurs les plus généreux, le Chef du P. N. B. vient de prendre une autre décision :

Un diplôme sera décerné à ceux qui auront fait don au P. N. B. d'une somme égale ou supérieure à *1.000 francs*. La chose intéresse bien entendu ceux qui ont opéré un versement « pour la Rotative ».

Ce diplôme évoquera le souvenir du patriote breton *Michel MARION.*

Qu'était Michel Marion ?

Un riche bourgeois de Quimper qui, en 1487, arma à ses frais un navire, y embarqua de hardis Cornouaillais pour se porter au secours de Nantes assiégée par les troupes françaises. Marion força le « blocus » et remonta la Loire. Il devait trouver la mort après plusieurs succès. Mais il avait contribué à la libération de Nantes, et à maintenir cette ville au sein de la communauté bretonne.

Michel Marion donna sa fortune et sa vie pour la Bretagne.

Son image sera précieuse aux Bretons qui *aiment* [illegible] des sacrifices pour assurer la Résurrection de leur pays.

⁂

Un dernier mot :

Notre Service central d'*Entr'aide Nationale* met la dernière main aux projets dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

La belle image de *saint Yves* qui sera vendue *cinq francs* à l'intention de nos œuvres, est à l'impression.

Tous les patriotes bretons l'auront bientôt chez eux, à la place d'honneur digne du Saint qui défendit éloquemment : « la justice, le droit et la liberté de la Bretagne ».

Solidarité Nationale à sens unique...

M. BERTHELOT, ministre des Communications, annonce TROIS MILLIARDS pour de grands travaux au port de Marseille (L'Œuvre, 6 mars 1941).

M. Berthelot s'est aussi intéressé à la Bretagne... mais c'est pour en soustraire 100.000 TONNES DE BLÉ pour nourrir la « zone nono » !

De ce blé qui nous manquera bientôt pour nourrir nos enfants !

Un exemple, entre mille autres, de la SOLIDARITÉ NATIONALE ...A SENS UNIQUE !

Le caractère ethnique du pays basque continental sera-t-il reconnu par le Gouvernement Français ?

L'opinion bretonne connaît l'existence d'une fraction du Peuple Basque, en deçà des Pyrénées, où, groupée dans l'arrondissement de Bayonne, elle se chiffre par plusieurs centaines de milliers d'individus.

Le gouvernement français reconnaîtra-t-il enfin l'existence de cette population si robuste et si saine, au caractère, à la langue et aux coutumes si originales ? Un article publié dans *Paris-Soir*, le 27 février, sous le titre : « Bayonne devient préfecture », nous le laisse espérer :

« Une brève nouvelle nous est parvenue de Bayonne : « Le ministre de « l'Intérieur vient de confier au sous-« préfet de Bayonne l'exercice des « attributions administratives et pou-« voirs de tutelle de préfet pour la « zone occupée des Basses-Pyrénées. »

« Avant la guerre, Bayonne, capitale géographique et démographique du Pays Basque, n'était qu'une sous-préfecture dépendant de Pau où siégeait le préfet du département. Depuis, la ligne de démarcation est intervenue et la partie occupée des Basses-Pyrénées avait été rattachée au département des Landes.

« Avec l'élévation de Bayonne au rang de préfecture, c'est toute la région basque qui reprend son autonomie géographique, économique et administrative. Cette indépendance était réclamée depuis longtemps et la décision du gouvernement est ici fort bien accueillie.

« Les Basques, qui revendiquaient depuis longtemps « leur » autonomie, se réjouissent d'une mesure qui confie désormais à M. Louis Dramard, représentant des intérêts généraux de l'État français, les pouvoirs de police, le contrôle des fonctionnaires, la nomination de certains d'entre eux, la direction de l'administration municipale, ainsi que la tutelle de toutes les communes, établissements publics, hôpitaux, hospices et sanatoria.

« C'est là du « séparatisme » bien compris. »

La « Révolution Nationale »... dans les prix du poisson :

« De notre enquête, il résulte que la taxe, dont la raison d'être est d'empêcher la hausse, a, dans certains cas, doublé les prix. »

Dépêche de Brest du 8 mars.

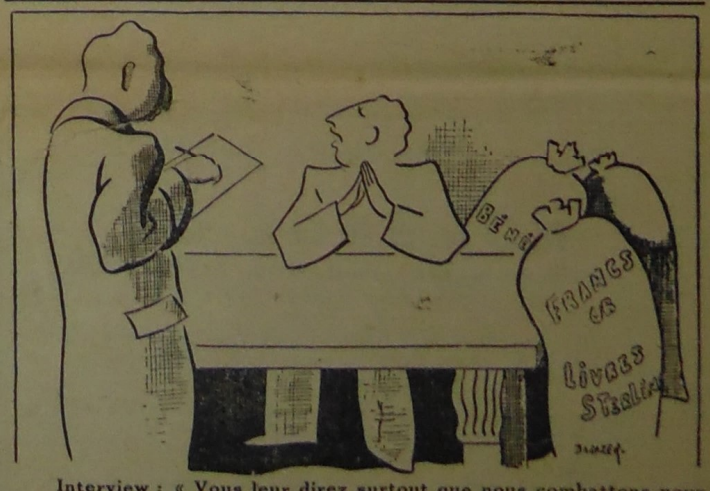

Interview : « Vous leur direz surtout que nous combattons pour le droit, la liberté et la civilisation. »

EPHEMERIDES BRETONNES

MARS

26 MARS 1351. — Fameux combat des Trente, entre Ploërmel et Josselin, où se rencontrèrent 30 Anglo-Bretons du parti Montfort, commandés par le Gallois Bembrough (Pen-Broc'h, tête de Blaireau), et 30 Bretons du parti Blois, commandés par Jean de Beaumanoir.

20 MARS 1598. — Le Duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et héritier par son mariage des droits des Penthièvre sur la couronne ducale, .. après avoir été, pendant toute la Ligue, considéré par les Bretons comme leur véritable Duc souverain, après avoir installé à Nantes son Parlement, après avoir pendant dix ans commandé en Bretagne un vaste mouvement beaucoup plus national et séparatiste que religieux et catholique, après avoir, avec l'appui des Espagnols, tenu tête au Roi de France Henri IV, pendant cinq années encore après sa conversion au catholicisme (1593-1598) — est finalement obligé de traiter avec ce monarque et de renoncer à ses prétentions, sans avoir pu rendre la Bretagne à son ancienne indépendance.

La paix est signée à Angers, le 20 *mars* 1598.

6 MARS 1701. — Naissance à Rennes de Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, le futur grand Procureur du Parlement de Bretagne.

26 MARS 1720. — Jugement, condamnation et exécution à Nantes de Pontcallec, Talhouët, Conëdic et Montlouis, martyrs de l'indépendance bretonne.

MARS 1794. — Une manifestation a lieu, une nuit, à Josselin, au cours de laquelle les Bretons crient : A bas l'Union !

(Extrait de *Breiz Dishual,* n° 9, mars 1913.)

RADIO-LONDREZ ADARRE

Radio-Londrez a ya ar brezoneg gantañ en-dro, eun arugar. Mutoc'n zoken eget gant Radio-Roazon.

Hag e vez klevet a-wechou traou pitjus diwar muzelloù hor c'henvroiz divroet e Kêr-Vras ar Saozon. Tud a spered, lod anezo.

Da skouer, ar martolod-se — eus ar Gellveneg, emezañ, — hag a echuas e brezegennig evelhen :

— Bevet Bro-C'hall ! ha Breiz Atao !

Mat-tre martolod ! Mat-tre va c'hamarad ! Da genta, brezoneg mat e oa da hini ! Ha da c'houde ar wirionez a oa ganit, evit kloza da rimadell :

— Bevet Bro-C'hall ! ha Breiz Atao !

Ya ! daou dra disheñvel eo Bro-C'hall ha Breiz. Bevet, eta ! Bro-C'hall, en he bro, da lavarout eo en tu-all d'ar ster Couesnon. Peadra he deus da ober, da lakaat urz du-se en he stalikerez. Ra chomo eno !

Ha Breiz Atao ! Poent d'eomp beza mistri en hon ti. Amañ ivez a zo urz da lakaat. Ha ne vo ket re eus an holl Vrezoned vat da gas al labour da vad.

La Vie Bretonne à Paris

Ker-Vreiz

L'Exposition des peintres, sculpteurs et graveurs bretons, ouverte à Ker-Vreiz, 43, rue St-Placide, Paris (6e), a dû être prolongée d'une semaine tant son succès fut vif et les visiteurs nombreux.

La presse parisienne ainsi que la Radio ont fait écho à cette manifestation artistique de la qualité bretonne.

Cours de breton

Une nouvelle série de leçons pour débutants commencera le 1er avril, à 19 heures. Pour les conditions d'inscription à ce cours comme aux cours moyen et supérieur, s'adresser à Ker-Vreiz, 43, rue Saint-Placide, Paris (6e).

Si vous voulez jouer du biniou...

Kenvreuriez ar viniouerien Vrezon, ou K. A. V., fondée en 1932, n'a pas cessé son activité même pendant la guerre ; elle continue à recruter des élèves pour apprendre à jouer des binious, bombardes et tambours. Elle fournit instruments et accessoires aux compatriotes. Prochainement, elle publiera un recueil d'airs pour biniou, tirage limité. Ecrire au siège de K. A. V., 59, rue Boissière, Paris, (16e).

AVIS AUX PARENTS

La leçon particulière est, de toutes les manières d'apprendre, la plus profitable. L'Enseignement pratique individuel par documents réels des Cours Pigier vaut la leçon particulière. Prix modérés. Demander le Programme gratuit.
PIGIER, 6, rue Crébillon, NANTES

De l'ordre dans la Maison Bretonne !

A l'exemple de la Cour de Riom les juges de Quimper ne doivent pas tomber en léthargie

La grande presse, dite régionale, lançait il y a quelque temps à tous les échos qu'un grand scandale allait éclater à la Préfecture de Quimper : trafic en bons d'essence, en bons de transport, marchés noirs et que sais-je !

Trop de discrétion, vraiment !

Neuf employés de Préfecture étaient inculpés. Notre confrère *La Dépêche* l'avait imprimé en gros titre et, chose bizarre, seuls les journaux de Brest et de sa région immédiate avaient le titre. Les lecteurs cornouaillais ont dû s'en passer et le deviner, car le titre avait été censuré. Une intervention avait eu lieu « in extremis ». Laquelle? On apprenait par la suite que les dames Rivière et Douguet, ainsi qu'une demoiselle Kahné (Juive, s'il vous plaît !) avaient été arrêtées ; qu'un M. Ploé, chef de bureau à la Préfecture, avait été mis à pied pour trois mois.

Et pour tout ce remue-ménage, une seule inculpée, une dame Mathurin. Qui fera donc croire que Mme Mathurin a été la seule bénéficiaire des complaisances des services incriminés ? Il est vrai que pour mettre cette embêtante affaire sur une voie de garage, on a trouvé une affaire Saint-Rémy. Soit. Il y a eu une affaire de vol à la comptabilité-caisse des Magasins St-Rémy. A la Justice d'éclairer cette nouvelle histoire.

Mais que devient la « Grande Affaire » ?

Mais que devient la Grande Affaire, celle des bons d'essence, des bons de transport et des marchés noirs ? La Justice de Quimper, comme celle de Riom, sera-t-elle atteinte de léthargie et croit-elle qu'elle va s'en tirer avec la prétendue histoire de Saint-Rémy ?

Nous voulons que justice soit faite et toute la justice. Nous posons la question à MM. les Juges. Y a-t-il eu trafic en bons d'essence par les Services de réfugiés et par les Services des Ponts et Chaussées (Bureau Ploé) ? Quels sont ceux qui en bénéficient ? Messieurs les Juges, nous le savons, vous avez les noms des bénéficiaires. Nous attendons que justice soit faite.

Y a-t-il eu des trafics illicites en marchandises, autrement dit, y a-t-il eu marchés noirs ? Quels sont ceux qui ont trafiqué ? Messieurs les Juges, nous le savons, vous avez les noms, nous attendons que justice soit faite.

Mme Mathurin ne doit pas supporter seule tous les péchés d'Israël

On parle beaucoup d'une révolution nationale, de propreté dans les maisons. La radio de Vichy nous annonce même une répression impitoyable pour les marchés noirs. Qu'attendez-vous, Messieurs les Juges, pour obtempérer ? Serait-ce vrai que la République des camarades continue et, parce que cette affaire irait trop loin et compromettrait trop de petits frères... que seule Mme Mathurin aura à supporter tous les péchés d'Israël ?

Allons, Messieurs les Juges, faites votre devoir, tout votre devoir. Vous êtes payés pour celà. Vous savez si bien le faire avec diligence pour la pauvre paysanne qui a livré une livre de beurre à sa cousine, pour le bistro qui a servi un verre de cognac un jour défendu ! Mais quand il s'agit de cinq tonnes de miel saisies à Rosporden et partant en fraude, et de tant d'autres marchandises qui, en violation de toutes les lois du ravitaillement, s'expédient par tonnes, personne n'est inquiété. Oui, vraiment, la République des Camarades continue.

H. C.

Le "Massif Armoricain" à la Mairie de Nantes

C'est sans surprise, car nous étions au courant de ce qui se manigançait dans l'ombre, que nous avons appris la nomination de M. Gaëtan Rondeau comme maire de Nantes.

Notre grande ville bretonne est désormais livrée à ce vieillard qui, de petit avocaillon fut hissé jadis, par ses amis les F. . M. . et les Juifs . . Schwob et Veil, dont il était la créature, à l'un des plus hauts postes de l'Administration municipale nantaise.

Né dans la Mayenne, cet homme n'est pas Breton et cela suffirait à nous le rendre indésirable comme premier magistrat de notre vieille ville ducale.

Mais le plus grave, c'est que ledit Rondeau, sous le pseudonyme de Jean-Louis Martin, s'est toujours montré et se montre encore aujourd'hui l'un des plus fervents adversaires des libertés bretonnes.

L'homme du "Massif"

C'est lui qui inventa, en compagnie de son collègue Abel Durand, le système de la *Région Economique de l'Ouest.* Ce même système, depuis la guerre, réapparaît dans ses articles du *Phare de la Loire,* sous le nom de la *Grande Province Armoricaine.*

Dans plusieurs articles nous avons démontre que, sous des dehors peut-être allèchants, la Grande Province Armoricaine est tout simplement destinée à noyer les restes de notre nationalité bretonne, dans une quelconque région administrative française sans âme.

Ces théories, au fait, peuvent se concevoir sous la plume d'un étranger à notre pays, qui pense et juge du point de vue étranger.

Mais il y a tout de même quelque chose de changé en Bretagne... Il n'y a aucun doute à avoir : à la fin de cette guerre, la Bretagne ne sera plus cinq départements français anonymes, mais *elle reprendra sa place dans le rang des nations libres.*

Et c'est justement ce moment que choisit Vichy pour nommer chez nous un homme comme M. Rondeau, qui est non seulement un étranger, mais encore un ennemi déclaré de la Bretagne traditionnelle.

Nous jugeons le coup un peu dur ! Et les Nantais avec nous qui, dans la proportion de 90 %, vomissent le Rondeau !

Quand M. Rondeau vitupérait la "Bête Sauvage" !...

Seules des complicités préfectorales et maçonniques peuvent expliquer la décision de l'amiral Darlan quand il a imposé M. Rondeau à la Mairie de Nantes.

Car, enfin, l'amiral Darlan proclame volontiers qu'il est « collaborationniste ».

Quant à M. Gaëtan Rondeau !... Jugez un peu :

Le temps n'est pas si loin où, sous la signature de Jean-Louis Martin, il prit sa bonne part dans le bourrage de crâne systématique de notre population. Il fut de ceux qui vitupérèrent les « *barbares mangeurs d'enfants !* » pour parler des Allemands !

Et que direz-vous de l'échantillon suivant paru dans le *Phare de la Loire* du 27 février 1940, au sujet du voyage à Berlin de M. Sumner Welles :

« *Il ne sera pas besoin à M. Sumner Welles d'une longue enquête pour être fixé sur l'Allemagne hitlérienne. Celle-ci s'est exhibée une fois de plus en la personne tonitruante de son chef. Les vociférations de la brasserie Sternberg — celle-là même d'où le racisme a pris son essor — auront sans doute fait comprendre au délégué de M. Roosevelt qu'elle n'a rien d'humain. On ne commente par des hurlements de fauve. Mais on y décèle les impulsions de l'instinct.* Le cri de la bête sauvage *est riche de sens divers que le chasseur doit savoir pénétrer. Pour articulé qu'il soit, le langage du Maître du Nazisme en dit plus long par ses rauques accents que par la valeur des mots.* »

Comment donc M. Martin (pardon, M. Rondeau) saura-t-il concilier cette tapageuse attitude avec les relations courtoises qu'il devra dorénavant avoir avec les autorités d'occupation ?

Cela ne sera sans doute qu'un jeu d'enfant pour lui, car les gens de son espèce ont l'habitude de changer de veste avec dextérité aux moments opportuns...

Yves Kerbrat.

Quelques questions

— Est-il vrai qu'au « Marché noir » le drap pour pardessus bonne qualité se vende 800 francs le mètre ? C'est le prix que l'on a proposé la semaine dernière à un Nantais que nous connaissons bien.

— Est-il vrai que la mère d'un prisonnier ayant reçu de son fils, actuellement en Allemagne, une lettre où il demandait instamment qu'on lui envoyât chemises et chaussettes, cette personne s'étant présentée au guichet compétent à la Préfecture de Nantes, après de longues minutes d'attente et présentant comme pièce justificative la lettre de son fils réclamant lesdites pièces de vêtements, s'entendit répondre avec une telle insolence qu'elle ne put répliquer :

« Mais, Madame, qu'est-ce qui nous prouve que c'est bien le prisonnier qui a écrit celà ? »

Est-il vrai que, malgré son insistance forcément timide de femme âgée et impotente, cette mère de prisonnier se vit opposer une fin formelle de non-recevoir de la part de la fonctionnaire préposée à la délivrance des bons de vêtements ?

Est-il vrai que, la même personne s'étant présentée en fin de compte à l'Intendance de la Place, obtint immédiatement satisfaction et que le récit de l'incident indigna jusqu'à l'intendant lui-même ?

— Pourquoi la police ne se charge-t-elle pas de répartir au grand jour, sans tickets et à des prix raisonnables, ce que l'on trouve facilement au marché noir ?

Il y en aurait certainement assez pour tout le monde, et chacun serait content !

Nous pourrons peut-être, un jour prochain, éclairer la lanterne de ces messieurs de la police « noire » qui s'obstinent à ne voir que « le détail » pour ignorer le « gros ».

Nous pourrons peut-être encore leur demander s'ils connaissent certain trafic de volaille dite « *reproductrice* » qui s'effectue au vu et au détriment des Nantais !

Et ceci est une belle histoire que nous vous dirons un autre jour.

Toc.

Les combinards hennebontais

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs certains agissements de personnalités hennebontaises. Une première section est intervenue : l'adjoint au maire, ex-gendarme, président de la Libre Pensée locale, a dû céder sa place, pour avoir fait pression sur des assurés sociaux afin de leur faire se fournir en remèdes chez sa fille, installée — comme par hasard — pharmacienne à Hennebont. Mais on aurait tort de croire que c'était là le seul acte blâmable à reprocher à nos combinards locaux.

Ce que l'on dit...

On se chuchotte maintenant de bouche à oreille un tas de choses, pas propres, qui prouvent que l'abcès est loin d'être vidé. On parle de tripotages du maire à l'occasion de la libération de Bretons par l'intervention de notre Service des Prisonniers, d'auto militaire camouflée et réquisitionnée, d'une autre auto officielle servant aux besoins d'un commerce local, de permis de circuler réservés aux camarades, d'une fonction sociale confiée à une personne qui ne déteste pas les cumuls, de légumes soustraits au potager des vieillards, etc...

Quand l'exemple vient de haut...

Le *Nouvelliste de Bretagne* relate un autre scandale. Il s'agit de la construction d'annexes à l'Hospice, dans un endroit impossible, sans adjudication préalable, ni plans, ni devis. Le maire aurait tout simplement confié l'affaire à un architecte non breton, naturellement, qui va palper quelque chose comme 50.000 francs d'honoraires, en attendant les combines imprévues.

L'exemple venant de haut, tout un petit monde de fonctionnaires tripote, profite, empoche, menace... Jusqu'à des facteurs des postes qui s'arrogent en censeurs-policiers, s'en prenant à nos lecteurs et ceux des publications bretonnes pour les faire se désabonner !

Le maire, un métèque qui n'habite pas même la ville dont il a l'administration, et qui y vient le moins possible, couvre de son sourire olympien toutes ces petites saletés que le Piton départemental encourage par des circulaires que leur caractère confidentiel n'empêche pas de s'offrir parfois à nos regards indiscrets.

Le jour de la liquidation est proche !

Que les combinards continuent leur petit jeu ! Le jour de la liquidation est proche. Ils peuvent être certains qu'ils n'échapperont pas aux services de répurgation morale que le Gouvernement breton de demain instituera pour débarrasser notre Bretagne de tous les métèques profiteurs et de leurs complices.

M.-B. Courtet.

A NANTES

Il y a de l'essence pour les promeneurs !

...Nous sera-t-il permis de savoir un jour pourquoi de nombreux commerçants de l'alimentation n'arrivent pas à obtenir les quelques dizaines de litres qui leur seraient nécessaires pour effectuer le ramassage des produits de ravitaillement alors que chaque dimanche, il suffit de sortir dans la rue pour voir un certain nombre de particuliers endimanchés qui utilisent le précieux carburant dans le but net et sans équivoque de se promener, eux et leur famille ?

...Comment se fait-il qu'un nommé M..., personnage des plus sujets à caution, a pu obtenir laisser-passer et essence en quantité généreuse pour un commerce de bas et sous-vêtements, alors qu'un marchand de levure pour boulangers, produit de première nécessité (puisque sans levure pas moyen de faire du pain), et qui doit effectuer chaque lundi au moins 80 kilomètres pour effectuer ses livraisons, s'est vu *refuser* l'octroi de plus de vingt litres par mois la semaine dernière ?

Ce cas dépasse en portée la gravité d'un simple cas personnel puisque, par la faute d'un scribe de mairie, des boulangers de Loire-Inférieure vont peut-être se voir *dans l'obligation de restreindre dans de notables proportions la quantité de pain fabriqué, voire même de fermer boutique !*

Y. F.

PLESSALA n'est pas la rue de Lappe

On se plaint à Plessala de la présence d'éléments indésirables, gueulards, débraillés, dont les esclandres nocturnes empêchent les gens de dormir.

Cette présence coïncide avec des cambriolages répétés de poulaillers et maints incidents qui nous rappellent les lieux mal famés de la capitale française.

Il est bon de rappeler ces indésirables à plus de pudeur envers l'hospitalière Bretagne.

Plessala n'est pas la rue de Lappe.

Veut-on tuer le "petit commerce" ?

D'un commerçant de La Prénessaye (Côtes-du-Nord) :

« Depuis quelques jours, nous voyons les gendarmes se promener dans nos bourgs et villages dans l'attente d'un bon coup. N'ont-ils pas eu la mission de « pincer » les pauvres petits commerçants qui n'ont pas affiché leurs prix dans leurs boutiques ou magasins ? Ne doivent-ils pas gratifier les petits commerçants détaillants de procès-verbaux pour *hausse illicite* sur leurs denrées ? Or, où est-elle la hausse ? Voyez plutôt :

Pâtes : taxées 2,60 la livre, coûtent 2,75 ; *riz :* taxé 2,50 la livre, coûte 2,40 ; *sucre :* taxé 7,20 la livre, coûte 7,05.

Morue et tout autre article sont dans le même cas. Comment donc faire ? Les petits commerçants se sont dit, les uns qu'il faut vendre avec un bénéfice légal sans se préoccuper de la taxe, les autres qu'il ne faut rien vendre.

Et voilà donc l'esprit de redressement et relèvement national qu'on nous promet ! »

Au travail pour la Bretagne !

Côtes-du-Nord

SAINT-BRIEUC

Services départementaux du Parti et Permanence de la Section locale : 29, rue Renan. Téléphone 13-36.

Réunion de la Section : tous les jeudis, à 20 h. 15, 41, rue du Port.

Cours de breton : tous les mardis et samedis, à 20 h. 15, rue du Port.

CANTON DE PLOUGUENAST

Permanence : Paul Gaic, à Plessala, rue de la Poste ; adhésions, renseignements sur le P. N. B. et dépôt de *l'Heure Bretonne.*

La vente du journal est particulièrement bonne dans le canton, et nos amis se dépensent inlassablement pour augmenter encore la diffusion de nos idées.

Finistère

QUIMPER

Services départementaux du Parti : Stang ar C'hoat, route de Brest.

Avant la réunion des chefs départementaux a eu lieu celle des chefs de cantons de l'arrondissement de Quimper, dont nous n'avions pas pu parler dans notre dernier numéro, faute de place. Sous la présidence du Chef du Parti, les chefs de cantons ont pris contact pour constater d'abord les excellents débuts de l'arrondissement, dont les cadres ont été presque tout de suite constitués. Ils ont ensuite examiné l'état d'esprit des militants, puis celui de la population, et enfin, tirant des conclusions pratiques de ces études, ils prirent toutes dispositions pour l'organisation et la création des sections qui n'ont pas encore vu le jour.

CONCARNEAU

Permanence : Place Malakoff.

Mercredi 5 mars, réunion de la Section pour entendre le compte rendu de la réunion du 1er mars, à Quimper.

Notre camarade Gourlaouen a fait une tournée de propagande dans les localités de Trégunc, Saint-Philibert, Nevez. Il a rencontré partout un accueil sympathique et recueilli plusieurs abonnements.

BREST

Section locale, Service des Prisonniers et Service d'Entr'aide Bretonne : 3, rue Ornou, de 14 h. 30 à 18 h. 30. Le dimanche, de 10 heures à midi.

PLUMÉLIAU

M. le Directeur n'est pas content

M. le Directeur de l'école publique n'est pas content.

Il l'a dit tout autour de lui.

Il nous l'a même écrit...

De quoi se plaint M. le Directeur ?

Il nous reproche d'avoir publié certains propos qu'il a tenus à des écoliers qui parlaient le breton. « *Si vous voulez parler le breton, vous n'avez qu'à aller en Allemagne !* »

Or, dans sa lettre, M. le Directeur avoue qu'il interdit le breton dans son école. Il s'en vante même.

C'est bien ce que nous répétons après lui...

Alors, pourquoi se plaint-il ?

Là où il exagère, c'est quand il prétend que cette interdiction vient de plus haut : de l'Inspection Académique.

Or, un récent *Bulletin officiel de l'Enseignement primaire, Inspection Académique de Vannes, bulletin de janvier* 41, *paru le* 1er *mars,* déclare « *que l'emploi du dialecte local n'a jamais été interdit* en dehors de la classe *et que son usage même exclusif ne l'est pas non plus pendant les récréations, et les promenades* ». Le même Bulletin recommande même « *pour l'étude de la langue française la comparaison avec le dialecte local familier à leurs élèves* ».

Au lieu de jouer à la belote, M. le Directeur ferait mieux de piocher son *B. O.* et de respecter les ordres de ses chefs.

M. le Directeur exagère encore quand il prétend nous donner des leçons de breton.

Seulement, une chose le tracasse : il se demande ce que veut dire : An Tremeniad !

M. le Directeur pourrait, à la rigueur, consulter un dictionnaire breton. Mais il ne lit même pas son *B. O. !*

An Tremeniad.

Il était un Monsieur de Lannion

La scène se passe au cours d'une réunion « d'information » tenue récemment à Lannion, salle Donval.

Un monsieur, ancien officier, pérore dans son coin et s'adresse à une notabilité agricole :

— Oui, disait-il, j'ai fait la guerre. Quelle drôle de guerre ! Je n'avais que des Bretons avec moi. Quels sauvages, pleins comme des v... tous les soirs ! Ils n'avaient aucun esprit patriotique (*sic*).

Son interlocuteur, plein de cette sagesse que l'on connaît bien aux paysans, lui demande comment il était rentré et le monsieur de lui répondre :

— J'ai réussi à m'échapper en automobile.

— Et vos hommes ?

— Tous coffrés ! répondit-il.

Ce monsieur est donc rentré au mois de juin dans son foyer, alors que ses hommes étaient prisonniers et aujourd'hui il prétend donner des leçons de patriotisme !

Monsieur, bien entendu, n'est pas breton.

Qu'il aille donc ailleurs planter ses choux...

Nos camarades continuent leur action propagandiste.

Dimanche 3, la réunion hebdomadaire a permis au chef communal de féliciter ses camarades pour l'excellent travail effectué, et de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour intensifier encore l'effort de la Section.

Dimanche 9, réunion au cours de laquelle on étudie les moyens de venir en aide aux chômeurs bretons de Paris.

Ille-et-Vilaine

RENNES

Services départementaux d'Ille-et-Vilaine, Permanence de la Section de Rennes et Service de Rennes et Service d'Entr'aide : 4, rue de Toulouse, au 2e étage. Permanence, tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

Service des Prisonniers : 16, rue des Francs-Bourgeois. Permanence de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

FOUGERES

Permanence : rue Pinterie. Mardi et jeudi, de 18 à 19 heures ; samedi, de 11 à 14 heures.

Le vendredi 7 mars, la Section de Fougères avait réuni ses membres qui, malgré les intempéries, étaient venus pour prendre les directives du nouveau chef départemental. Un échange de vue eut lieu dans un parfait esprit de camaraderie et on put se donner rendez-vous pour une très prochaine réunion. Le nombre des adhérents est en augmentation et une active propagande est faite en faveur des abonnements.

Nos camarades poursuivent la diffusion des tracts et papillons.

SAINT-MALO

Permanence : Jeudi et samedi, de 15 à 19 heures.

Loire-Inférieure

NANTES

*Services départementaux de Loire-Inférieure, Permanence de la Section de Nantes et Rédaction nantaise de l'*Heure Bretonne : 10, rue Voltaire.

Le Chef départemental reçoit le lundi, de 15 à 18 heures.

Secrétariat : tous les jours, de 9 h. 30 à midi et de 14 à 19 heures.

Permanence pour les Etudiants : le jeudi, de 16 à 19 heures.

Service artistique : le vendredi, de 17 h. 30 à 19 heures.

Permanence des Combattants Bretons : le samedi, de 16 à 19 heures.

Service d'Entr'aide Sociale et Permanence pour les ouvriers : 10, rue Voltaire, tous les jours, de 9 h. 30 à midi et de 14 à 19 heures.

La Chorale Alain Barbe-Torte se réunit chaque semaine, le vendredi, à 18 h. 45, 10, rue Voltaire. Le Directeur, notre ami Job Loyant, fait appel au plus grand nombre de nos amis pour qu'ils suivent régulièrement les répétitions. Il fait également appel aux nouveaux membres qui désireraient s'inscrire.

SAINT-NAZAIRE

Secrétariat de la Section locale : 136, rue de Pornichet. Permanence le lundi et le jeudi, de 14 à 19 heures ; le samedi, de 9 h. 30 à midi et de 14 à 19 heures.

Morbihan

VANNES

Strollad Broadel Breiz : Rue du Lieutenant-Colonel Maury, 3e et dernier étage, immeuble à droite, en partant de la place Saint-Nicolas : prendre escalier à droite sous porte cochère, s'adresser au second.

Secrétariat de la Section : Permanence le mercredi et le samedi, de 17 à 19 heures.

Groupe de Jeunesse et Etudiants Bretons : Permanence le dimanche, de 10 h. 30 à midi.

Service des Prisonniers Bretons : Le samedi, de 13 à 15 heures et de 17 à 19 heures.

Bretons Emigrés

COLOMBES, BOIS-COLOMBES, LA GARENNE-COLOMBES

Permanence : le dimanche, de 10 heures à midi, café Dalat, 185, rue de Paris, à Colombes.

Les visiteurs viennent nombreux pour se renseigner sur le P. N. B. Plusieurs étudiants demandent à se documenter sur le mouvement estudiantin breton.

SAINT-DENIS, ILE-SAINT-DENIS, VILLENEUVE-LA-GARENNE, GENNEVILLIERS

Permanence : le samedi, de 16 à 19 heures, au café Le Lay, 2, rue Brise-Echalas, Saint-Denis.

VILLENEUVE-LE-ROY

Permanence : le dimanche matin, de 10 heures à midi, café « La Terrasse de la Gare », à Villeneuve-le-Roy.

Tous nos compatriotes y trouveront des renseignements concernant le P. N. B. et les différentes sociétés bretonnes de la région parisienne : Entr'aide, Folklore, Langue, Sports, Commerçants Bretons, etc.

PUTEAUX, NEUILLY, COURBEVOIE

Permanence : le dimanche, de 10 heures à midi, café Garnier, 83, boulevard Richard-Wallace, à Puteaux.

Nos compatriotes sont invités à venir se documenter sur l'activité bretonne dans la région parisienne (Commerçants Bretons, Entr'aide, Musique et Danses bretonnes, etc.).

PARIS

Dimanche 9 mars, réunion hebdomadaire des chefs de sections sous la présidence du Chef départemental, assisté de son secrétaire. Après avoir mis au point l'organisation intérieure des Sections (attributions diverses, tour de permanence, etc.), nos militants ont fait un échange de vues sur la propagande et les moyens propres à l'intensifier au cours du printemps.

Aux Bretons d'Eure-et-Loir

Tout au fond du cœur vous avez un même désir de revoir le pays qui vous a vu naître et d'y rester. Bretons d'Eure-et-Loir, mes camarades, venez avec nous. Serrons-nous les coudes et montrons que la solidarité bretonne existe bien. Aidons-nous et préparons un avenir meilleur qui nous permettra de revenir chez ceux que nous n'aurions jamais dû quitter.

Vive le Parti National Breton annonciateur des temps nouveaux !

Breiz Atao ! Louis Berrn.

Pour tous renseignements concernant le Parti, s'adresser à M. L. Berre, *tous les jours,* de 15 à 19 heures, *Dampierre-sur-Blévy* (Eure-et-Loir).

Editions de " SKRID HA SKEUDENN "

VIENT DE PARAITRE :

NOMENOE-OE

Pez-c'hoari e nao arvest Gant JAKEZ RIOU

Skeudennou Gant P. Peron

Le tirage a été limité à 315 exemplaires mis dans le commerce, dont :
15 sur Hollande, - à 150 fr. (épuisés)
50 sur Lafuma, à 75 fr.
250 sur Alfax Navarre, à 50 fr.

Les amis du grand écrivain disparu, les amateurs de beaux livres bretons seront bien inspirés en se procurant d'urgence cet ouvrage, remarquablement illustré, dont le succès s'avère rapide et qui s'épuise dès sa parution.

SKRID HA SKEUDEN, 3 bis, rue Duguay-Trouin, **BREST** (Finistère).
(C. C. RENNES 37.342).

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Hervé TRÉZIEN

L'avenir de la langue bretonne

Vers le breton moderne

Tous les problèmes que pose l'unification et la diffusion de notre langue : mutations, grammaire, vocabulaire, vaunetais, orthographe, langue parlée, etc., sont étudiés tour à tour par l'auteur qui montre pour chacun d'eux, dans le détail et par des suggestions précises, ce qui peut, ce qui doit être fait dès aujourd'hui pour sauver le breton en le rendant plus maniable, plus aisé à apprendre.

Un Trésor Grammatical (liste de mots invariables, pluriels et féminins irréguliers, collectifs, duels, verbes dérivés, noms de lieux, de contenu, diminutifs, bretonnismes, mots semblables au français, mots trompeurs, mots n'existant qu'en breton, homonymes, etc., etc.) complète cet ouvrage et constituera pour toute personne désireuse de s'initier au breton, comme pour tout bretonnant instruit, une précieuse mine de documents.

Un volume de 200 *pages fort :* 15 *francs (Franco :* 16 *fr.* 50).

Les amis de la langue bretonne doivent dès à présent retenir cet ouvrage, qui sera servi aux seuls souscripteurs, par chèque postal à :
LEBEC, 36, rue de Noisiel, **LAGNY-SUR-MARNE** - C. C. PARIS 3117-88.

Réservé aux seuls souscripteurs. Ne sera pas vendu en librairie.

LES COSTUMES DU LEON

Le Léon ! Pays sombre où tout semble austère... Pourtant là, comme ailleurs, le ciel est bleu, et le soleil dore les étendues de sable qui, parfois, se révèlent soudain, à perte de vue, au pèlerin qui vient de l'intérieur des terres.

MODÈLE LOUISA KERVAON.

LA SPARLE

Robe habillée en soirie noire, inspirée du costume léonard. Effet de châle au corsage ouvert devant sur une guimpe d'organdi brodé. Ceinture très montante devant ; peut être pailletée, brodée, ou munie d'une très large boucle en métal. Drapé du dos de la robe maintenu par un clips à l'encolure.

Alors, cette impression d'austérité est-elle donnée par nos costumes léonards qui, dans l'ensemble, ne semblent pas apporter autant d'éclat que bien d'autres costumes de Bretagne ? Non ! Du moins, il n'apparaît pas que ce soit la seule raison. Evidemment, le noir s'est étendu de plus en plus et encore ne faudrait-il pas généraliser. Ne voit-on pas nos paysannes paraître en été en tailleur rouge, vert, etc., et en coiffe ! En celà, elles sont attirées comme leurs ancêtres par la variété des couleurs vives qui furent longtemps employées sur la côte, surtout dans la région de Kerlouan. Donc, si le noir domine, il ne faut pas se hâter de conclure que le Léon n'a pas autant de richesses dans ses costumes que les autres régions. Je dirai même que c'est là qu'il y a le plus de hardiesse dans l'assemblage des couleurs.

Mais ce qui caractérise le Léon, c'est l'emploi du châle qui, malgré la diversité des coiffes, uniformise le costume. Et lorsqu'on envisage une rénovation du costume, cette question du châle devient un point délicat. Ce châle long jusqu'à terre, aux quatre plis maintenus dans le dos, et dont trois seulement sont repris par devant,

Ancien costume du Léon.

s'écartant plus ou moins, suivant le canton, sous la piécette du tablier, tandis que le dernier se drape sur l'épaule en un mouvement harmonieux, qui se répète à la ceinture, ce châle présente un tel inconvénient, par sa lourdeur, que la plupart de nos femmes, insensiblement mais sûrement, ont tendance à abandonner leur costume.

Mais tandis qu'ailleurs le changement se fait brutalement sans aucune transition, dans le Léon on garde longtemps la coiffe après avoir rejeté le châle. Il est très courant de rencontrer des paysannes en redingote ou tailleur impeccables. Ceci est une interprétation populaire qui, dans l'évolution du costume, ne manque pas d'intérêt. La silhouette nouvelle ne choque pas. Pourquoi n'aurions-nous pas des redingotes et tailleurs aux revers garnis de motifs celtiques ?

D'autre part, dans certaines régions comme Plouider, les femmes, estimant le port du châle trop pénible pendant l'été, mais malgré tout fidèles à leur coutume, y ont d'elles-mêmes apporté quelques modifications. Elles portent des petites jupes noires, finement plissées, avec un corsage blanc, léger, et dessus toujours le même châle dans les tons bois de rose, lie de vin, champagne, vert. Nous pourrions continuer cette évolution en mettant à la portée de nos paysannes des corsages blancs aux devants brodés de motifs bretons ainsi que leurs tabliers et châles. En

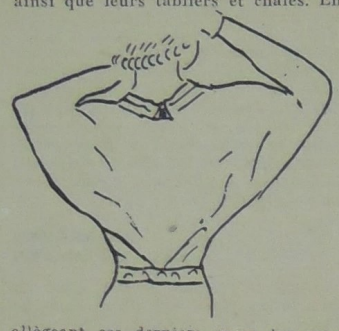

allègeant ces derniers, nous les rendrions plus portatifs. Des châles brodés sur des tissus plus léger, comme organdi ou crêpe romain, conserveraient la raideur et le tombant qui leur sont nécessaires. D'énormes progrès ont été faits dans l'industrie textile, qui nous donne toute une variété de soieries qui, souples et légères, ont le tombant du drap. Ne voit-on pas des alpagas qui n'ont de commun avec l'ancien tissu que le nom et le brillant !

Ainsi la technique moderne, loin de porter le coup de grâce aux costumes léonards, peut aider à son maintien. Et ce même costume, malgré son châle et peut-être à cause de son châle, peut servir de thème à quelques variations de la mode moderne. En voici un exemple.

(*A suivre.*) Louisa KERVAON.

LE TRICOT

CRAVATE et COIFFURE de laine bleue garnies de raphia teint en rouge et en jaune.

Motif de la broderie au raphia de la cravate et de la coiffure. Broderie bigoudenn recueillie par Jean CHOLEAU.

Recettes culinaires

PAIN SUCRÉ

Une livre de bonne farine, un verre de lait, un verre à madère de rhum, 125 grammes de sucre, une pincée d'anis ou un zeste de citron, une pincée de sel fin, une pincée de bicarbonate, raisins secs et fruits confits si possible à volonté. Travailler la pâte comme une pâte à pain, longuement, en la battant, former une ou deux boules de pâte, les dresser sur un papier huilé et faire cuire au four assez vif trois quarts d'heure environ selon la grosseur du gâteau. Ce gâteau doit être levé comme du pain et donne un genre de plum-cake excellent avec le thé ; se conserve assez longtemps ; plus il est travaillé, plus il est léger.

BERLINGOTS AU MIEL

Faire cuire sur un feu vif une demi-livre de miel roux de Bretagne, ajouter quelques amandes mondées coupées finement, une ou deux gouttes de jus de citron, si possible, ou de café fort, quand le mélange est cuit (on le voit quand versé goutte à goutte sur une plaque huilée il devient rapidement cassant), on verse tout ou partie du miel de façon à former un long ruban, on roule si possible légèrement et on coupe aux ciseaux pour tailler en berlingots. Se garde dans boîte de fer.

Pour les Messieurs

GILET droit en drap noir sans manches. Revers arrondis. Trois poches. Dix boutons. Ce gilet, en gardant sa forme, peut être aussi en velours ou même en soie. De même, le gilet étant en drap, les revers peuvent être en soie ou en velours.

VESTE courte en drap noir : col et revers ordinaires ; trois boutons ; pas de boutons aux manches. Deux poches sans revers.

(Jean DE LA GRÉE.)

LA COIFFE

par WANAIK

« La coiffe, dit Noëlie Couillaud dans *Bretagne* de février 1937 (O.-L. Aubert, directeur-éditeur, Saint-Brieuc) est l'ornement de tête par excellence du sexe d'Eve. »

Honneur à nos Bretonnes qui ont su comprendre tout le symbolisme qu'elle contient et qui, de nos jours encore, y sont demeurées fidèles.

Car c'est un fait, quoi qu'en disent les pessimistes, même dans nos régions où le costume local est désormais à peu près inexistant, la coiffe a survécu. Elle mérite donc, n'est-il pas vrai, une étude particulière.

Son origine

Il faut la faire remonter au chaperon à la mode d'Anne de Bretagne, lui-même issu du voile de tête.

Nos Religieuses de l'Ordre de la Sagesse portent encore une coiffure en lingerie qui en est la copie très rapprochante.

Identité de structure de toutes nos coiffes

Dérivées de ce chaperon, *toutes* nos coiffes bretonnes, à une ou deux exceptions près, sont de *construction identique.*

Elles comportent, de nos jours encore, les parties qui composaient l'ancien chaperon, savoir : un fond encadré d'une bande frontale allongée en barbes. Cette affirmation est très facile à vérifier lorsqu'on examine attentivement n'importe quelle coiffe et surtout lorsqu'on peut l'étudier *à plat.* avant qu'elle soit amidonnée et montée.

Respect de cette structure initiale

Il est tel qu'on serait presque tenté d'y trouver un sens mystique. De même que les vêtements sacerdotaux doivent toujours conserver un arrangement initial parce que chacune des parties qui les composent a un sens liturgique qu'il faut respecter ; ainsi, semble-t-il, la coiffure des femmes de l'Armorique s'est-elle transmise *intacte* de génération en génération.

Au cours des siècles, et tenant compte des exigencesdu climat de nos diverses régions, puis en accord avec les conceptions artistiques de chaque époque, il est bien évident que cette coiffure a évolué : les parties initiales ont, ensemble ou séparément, augmenté ou diminué progressivement de volume, pour en arriver au stade actuel, *mais sans que rien d'essentiel n'y ait été ajouté ni retranché.*

Eléments qui créent les différences apparentes entre les modèles actuels

Bien que certaines de nos coiffes aient évolué si brutalement au cours des cinquante ou quatre-vingts dernières années qu'il semblerait impossible, à première vue, de les rattacher encore aux autres, une étude plus attentive permet, cependant, de retrouver, en elles, la survivance des parties essentielles.

On peut donc affirmer que la *dissemblance* que l'on peut observer entre les divers types actuels de coiffes bretonnes, n'est qu'*apparente* et réside dans [illegible] *éléments secondaires* tels que :

a) Disposition des barbes (brides ou ailes) ;

b) Usage varié de certains accessoires primitivement utiles et transformés maintenant en ornements : bonnet de cheveux, jugulaire, lacets et rubans.

A) *Disposition des barbes :* Dans les modèles primitifs se rapprochant le plus de l'antique chaperon, les barbes souples retombaient sur les épaules, encadrant le visage. Cette disposition subsiste encore dans quelques-unes de nos coiffes actuelles et particulièrement dans les modèles de *deuil.*

Mais, dans la plupart des autres, les barbes sont dorénavant relevées, repliées suivant des inspirations les plus variées.

B) *Bonnet de cheveux (coeff-bleo), jugulaire ou mentonnière, lacets :* Dès l'origine, le bonnet de cheveux — qu'il ne faut, en aucun cas, confondre avec la coiffe proprement dite — sert à maintenir les cheveux en même temps qu'il les empêche, par mesure de propreté, de conservation, d'être en contact avec la coiffe de dessus.

Jugulaire et lacets de serrage maintiennent en place serre-tête et coiffe de dessus.

Mais, grâce au progrès et aux facilités qu'il procure, la *matière* employée pour la confection des coiffes change : lingerie de plus en plus fine, puis étamine, mousseline, tulle, puis dentelle. *L'empesage* survient ; les coiffes deviennent plus aériennes, dégagent progressivement la nuque et le dessus du front et ne sont plus ainsi en contact avec la chevelure que sur une surface restreinte ; elles sont désormais fixées sur le sommet de la tête, barbes repliées, à l'aide d'*épingles.*

Alors, dans bien des cas, coeff-bleo, mentonnières et lacets n'ont plus leur raison d'être. Dans certains cas, on les supprime purement et simplement (et cela ne va cependant pas à l'encontre de notre précédente affirmation puisque ce ne sont là que des *accessoires* qui ne font pas partie intégrante de la coiffe), dans d'autres on les transforme en *attributs décoratifs* de plus ou moins d'importance : double-brides, auréole, nœuds de rubans, etc., etc. Et les multiples manières de disposer ces accessoires créent de nouvelles variétés de coiffes.

Classification

Partant des principes émis ci-dessus, nous nous proposons d'étudier, séparément, nos diverses coiffes en faisant ressortir pour chacune d'elle les particularités qui nous sembleront de nature à concrétiser nos assertions.

Nous les classerons en quatre catégories :

1re SÉRIE : *Celles dont les proportions permettent de les comparer directement au chaperon.*

2e SÉRIE : *Celles dont le fond a pris de l'importance au détriment des barbes.*

3e SÉRIE : *Celles dont les barbes ont pris plus d'importance que le fond.*

4e SÉRIE : *Celles dont l'évolution particulière ne permet pas de les classer dans les précédentes catégories et qui sont l'exception.*

(*A suivre.*) WANAIK.

Pour les Enfants

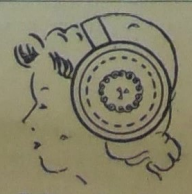

Tailler ensemble les deux côtés de la coiffure.

Fixer cette bande aux 2 côtés de la coiffure.

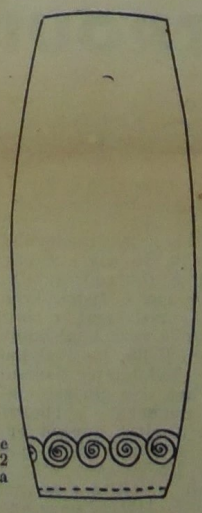

COIFFURE ENFANTINE, velours noir. Premier cercle bleu vif, deuxième cercle rouge, pointillés bleu clair, spirales jaune vif, les trois triangles du centre : rouge, bleu et jaune.

LA BRODERIE DANS LE COSTUME BRETON

(*Suite*)

James Bouillé nous fait encore cette judicieuse remarque :

« Il est logique que les Latins, qui ont épuisé les ressources de leur fonds propre, aillent en chercher ailleurs de nouvelles ; mais il serait profondément inepte de voir les Bretons négliger l'étude des productions de génie de leurs aïeux, pour suivre les conceptions étrangères de ceux qui, ignorant l'art celtique, ne peuvent parler de son application.

Le principal caractère distinctif de l'art celtique, est d'être essentiellement linéaire. Son élément constitutif le plus simple est la ligne et c'est par le sens de la ligne et de ses dérivés que l'esprit de cet art si original s'est conservé à travers les siècles.

La base des conceptions de l'artiste celte demeure toujours la ligne, aussi ses œuvres ont-elles un caractère invariable dont la forme ne dépend plus que de son imagination et de la matière employée.

On peut dire du Celte qu'il est synthétique plutôt qu'analytique. Son désir a été de créer et non d'apprendre, de produire et non de reproduire.

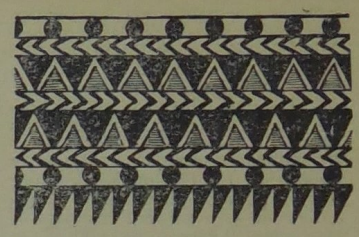

Détails de la broderie de la blouse. Couleurs : jaune, pour les parties blanches ; orange, pour le gris ; rouge, pour le noir.

L'art celtique ne reproduisait pas d'êtres vivants, ce n'est que dans sa dernière phase que l'on trouve quelques représentations antropomorphiques et zoomorphiques.

A l'âge du bronze, l'ornementation se composait principalement de dessins géométriques et de motifs symboliques dérivant d'idées religieuses du temps. A l'âge du fer, l'art celtique breton s'enrichissait de motifs de feuillages stylisés. Pendant la période chrétienne, l'art celtique, sous l'influence raffinée des moines, atteignit son apogée, puis, se laissant absorber, porgressivement, s'éteignit dans le roman. »

Il faut aussi signaler le goût des Celtes pour les couleurs.

Pour rénover notre art, nous devons principalement nous efforcer de comparer, de retrouver les survivances celtiques éparses dans l'art populaire breton. Il s'agit, en puisant l'inspiration dans les œuvres des Celtes, de créer un art celto-breton bien vivant.

Il nous faut éloigner notre art de la bretonnerie, le sauver de la dénationalisation qui le menace et le relever à la hauteur d'un art national indépendant des conceptions officielles.

Nous devons progresser, comme tout moderne, mais, à la manière celtique, et comme toutes les formes d'art doivent être la résultante d'un état d'âme,

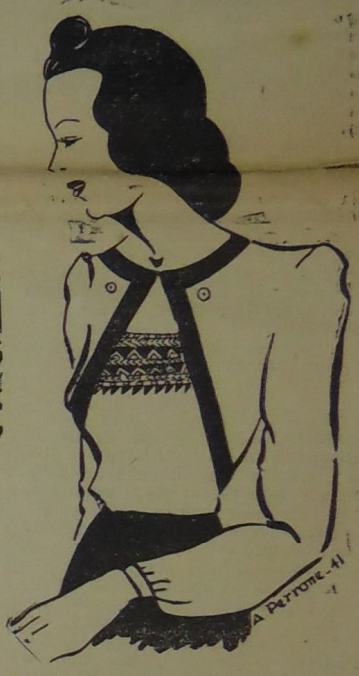

BLOUSE de lainage bleu « glazik » garnie de rubans de velours noir, broderie celtique et boutons de cuivre ou bijoux kelt

il faut nous renationaliser, totalement, dans l'étude de toutes les manifestations de la civilisation de notre pays : art, littérature, histoire, langage.

Redevenons nous-mêmes, c'est-à-dire des Bretons.

Abandonnons les éléments d'art d'importation étrangère ; reprenons, *d'une manière moderne,* les vieilles formules qui ont fait la gloire des anciens Celtes, nous recréerons *l'art national breton.* C'est de cet art, exclusivement, que nous devrons nous inspirer pour les dessins de nos broderies.

Il est fait, dans les costumes populaires de partout, dit Albert Marinus, dans un numéro de folklore brabançon, un abondant usage de rubans. Or, folkloristes, ethnographes, historiens des religions, nous disent les rôles multiples et mystiques attribués, de tout temps, aux rubans. Par suite de l'évolution de nos idées, de nos conceptions, nous ne leur donnons plus qu'un sens ornemental. Les flots de rubans des costumes féminins rappellent d'anciens symboles auxquels on attribuait une action agissante sur le sort, le hasard, les inconnues de l'existence. Le rôle des rubans et de leurs couleurs, dans les cérémonies de baptême, de mariage et dans les fêtes saisonnières à caractère rituélique était considérable.

Et, quand nous voyons les broderies qui parent les costumes populaires nous y retrouvons, perpétuellement reproduites, les stylisations des mêmes plantes, des mêmes fleurs, qui toutes, dans les conceptions populaires, avaient ou ont encore, une signification dépassant l'idée d'un simple ornement : la rose, le trèfle, le gui, la feuille de chêne, la feuille d'acanthe, etc. Ceux qui répètent ces mêmes motifs, en adoptent les mêmes couleurs, attribuent, peut-être, une action agissante à ces couleurs et à ces motifs.

(*A suivre.*) M. DROÜART.

LE TRICOT

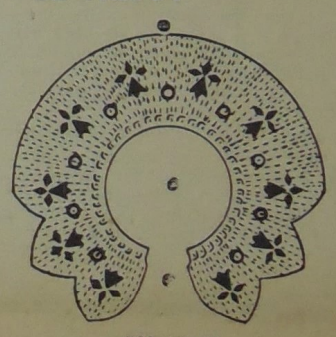

COL tricoté hermines et cercles.

LE COURRIER DE MARIVONIG

J. M., *Plounéour-Trez.* — On nous communique :

« La grande veste à capuchon signalée dans le dernier numéro n'est pas un « chupen », mais un Kab-an-Aod (manteau pour la grève). Les hommes de la région de Kerlouan-Guisseny le mettent par dessus tous leurs autres vêtements quand ils vont à la recherche du « pinsé » (épaves) ou à la récolte du goémon. C'est donc moins un vêtement de pêche qu'un vêtement de bord de mer. Blanc, en drap de Castres, il est pratiquement imperméable. Quelques anciens prétendent qu'autrefois il était réalisé dans une grosse toile qu'on agrémentait de piqûres bleues ou rouges.

Il semble que ce soit au Docteur Paugam, maire de Brignogan, qu'on doive le « lancement » du Kab-an-Aod en dehors du monde « Pagan ». A son exemple, les estivants de la région l'ont adopté. Quant à quelques jeunes Brestoises, elles n'ont pas attendu le mot d'ordre de Paris pour revêtir en toute saison ce manteau à capuchon. N'est-il pas idéal à souhait ?

Pratique, pour lutter contre le vent et la petite pluie oblique de cette fin de terre.

Coquet, par sa riche blancheur.

Et combien breton ! »

Merci à nos correspondants nombreux qui nous ont adressé encouragements et félicitations.

On nous a écrit, notamment : « Après *Gwalarn,* votre œuvre est le travail le plus important accompli pour la Bretagne. »

Nous sommes heureux si nous faisons du bon travail.

M. R. T. — Oublieux ami, comme tous les artistes, daignez vous souvenir de vos promesses en ce qui concerne les dessins celtiques et les costumes de la région malouine, et envoyez-moi bien vite ces trésors, pour que j'en fasse part à nos amies.

M. J. Ch. — Une amie me demande un papier sur les tissages à Uzel, Locronan, etc., et le prix approximatif de la toile. Voulez-vous me dire si vous en avez à vendre, et à quel prix, et me donner aussi un petit article, vous connaissez la question mieux que personne.

M. M. L. B. — Merci, pour les adresses que vous m'avez procurées, très intéressantes. Je vais écrire à ces dames. Je regrette de n'avoir pu vous joindre à votre dernier passage à Rennes. Je compte sur vous, comme vous me l'aviez promis, pour les costumes bigouden.

MARIVONIG.

Pour notre lingerie

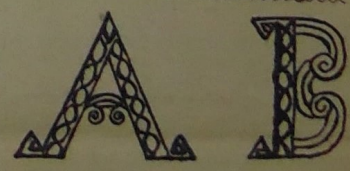

Brodez ces chiffres de style breton, au point de chainette pour la ligne sans fin et au point de tige pour tous les contours.

(*Nous continuerons l'alphabet dans les autres numéros.*)

Quels livres lirez-vous, Mesdames ?

Le Cavalier de la Mer (Jeanne NABERT). — *Thumette Bigouden* (Anne SELLE). — *De Roscanvel à Landavran* (Jean CHOLEAU). — *La Bretagne Inconnue* (Madeleine DESROSEAUX). — *Comme on est chez nous* (Marie ALLO). — *Les Saints guérisseurs, les Saints protecteurs et les Saints qui regardent de travers* (Marie DROÜART).

Kerne_Leon_Treger

Bureo Brezonegerien K. L. T. : Stang ar C'hoad, Straet Brest, Kemper (Kerne).

Mar zo eur Breton barz ar bed
En defe e yez dizesket,
E tlefe e deod troc'ha,
Pe lakaat hen diframma.
Ha goude c'hoaz e rafe mat
Monet d'ar Chin d'en em guzat.

A DURAND (ar bloavez 1840)

Setu breman daou-c'hant vloaz

E TEGOUEZE AR BREIZAD BLANCHET diouz enez Iwerzon

gant eun dousenn avalou-douar da hada

Abaoe eo Breiz rouanez an avalou-douar e Bro-C'hall

Atao e vez ar mare da denna kaoz war an avalou-douar.

Bremañ avat, muioc'h eget bis-koaz.

N'eo ket abalamour d'an dorifor, na da gleñvedou all. Mes evit eun abeg talvoudusoc'h kalz. Abalamour d'an avalou douar, e trèmen hiviziken an dud, goañv, brezel, kernez, hep gouzout, e gwirionez, petra eo kaout naon : eur gwall-eur euzus, ma 'z eus, ha bet re anavezet gwechall-goz, e Breiz-izel e-giz e lec'h all.

Evel m'eo bet savetaet gantañ enezenn Iwerzon (pe Irland), an aval-douar a zo hizio boued kenta ha magadur diweza ar Vrezoned.

N'ouzomp ket penaos e troio ar c'hoari gant ar brezel milliget-mañ. Hogen ma teuomp da veza berr gant ar c'hig, ma c'hoarvez, Doue ra viro ! gant ar bleud mont izel en arc'h, atao e vo kavet an aval-douar.

...Magadur ha blazet-mat, ken nemet gant eun ivinad hoalenn.

⁂

Ha piou a gredfe, — er vro vigoudenn, da skouer, pe en-dro da Bempoull ha da Sant-Malo, — piou a gredfe, er Morbihan ivez, n'eus nemet daou-c'hant vloaz m'eo anavezet ar plant kaer-se ganeomp ?

Bravoc'h ! Ne felle ket d'an dud klevout ano outañ, pa voe klasket e skigna dre vras dre ar vro.

Arabat, koulskoude, c'hoarzin diwar fae, ha kredi re vuan e oa hon tadou koz genaouéien dizesk.

Nemet brud e oa e tape an dud kleñvedou lor, o tibri avalou-douar, kleñved ar gakouzed... Hor re goz, eveldomp-ni, n'o doa c'hoant ebet da vreina ez-veo.

Ha, neuze, ar mod kenta a oa da zibri an avalou-douar... kriz !

Grit eun esa, ha deuit da lavarout d'in hag heñ e vo bet mat ho pred.

Erfin, hag amañ, dreist-holl, emañ an dalc'h, bruderien kenta ar patatez ne ginnigent ket d'hor c'henvroiz, ar frouez prizius a anavezomp : avalou-douar « troc'h-melen », « fin ar c'hantved », « saucisse », ha me oar-me.

Nann, ar patatez kenta a oa krak-patatez, traouigou rinik e-giz kanetennou, en eur ger berr, avalou-douar gouez, mat a-boan d'ar moc'h.

Kavet e voe tud pennek avat, da zerc'hel peg : oc'h hada, o wellaat ar ouenn, dre laza ar c'hleñvedou ha dibab ar seurtou dereata, hervez an douarou.

⁂

Pevare ha penaos eo degouezet an avalou-douar e Breiz ? War-dro ar XVI[et] kantved, a lavar lod. N'eus netra suroc'h. Lakaomp war-dro kreiz an XVIII[et] kantved, hag e vimp tostoc'h ouz ar wirionez. Daou c'hant bloaz ' so eta.

An aval-douar a zo ginidik eus ar Chili hag ar Perou, du-hont, e Amerika-an-Traoñ. Labouret e veze gant an Inkazed dindan an anoig brao : « Papa », a-raok ma tegouezas ar Spagnoled en o bro.

Diwana ' rae du-se ar patatez gouez, evel amañ al lann, ar brug pe an drez.

Kavet e veze ivez er Mexik. Ret lavarout avat, ne veze graet implij outañ, nemet diouz re. N'oa ket « istimet » ar batatezenn baour.

Degaset e voe en Europa, e-doug ar XVI[et] kantved, gant ar Spagnoled hag gant ar Saozon, pep eil re ouz o c'hostez.

Ar Saozon a zo anezo fougeerien. N'oant ket ar re genta, koulskoude. Gant ar Spagnoled eo eo bet degaset da genta war har Douar-Koz. « papa » Inkazed Amerika an Traoñ.

...Er memes amzer, eeun-hag-eeun, hag ar butun. Hemañ, avat, a zo bet anavezet ha digemeret dioustu, daoust ma ne chom war e lerc'h nemet moged...

Ha tre ma c'houneze tachenn en Europa, e kemere bep seurt anoiou. « Papa Lisa » pe « Papa » Indiz Amerika a zeue da veza « Patata » gant ar Spagnoled, « potato » gant ar Saozon hag hor c'hendirvi a enez Iwerzon, « Taratuffoli » gant an Italianed, « Kartoffel » pe « Grundbir » gant an Alamaned. E Bro-C'hall e lavare an dud « Tartuffe, Artophle, Cartoufle, Truffe, Patate, Pomme de terre », ha meur a ano all.

⁂

Nemet, distroomp da Vreiz.

Poent eo marteze lavarout eur ger diwar-benn Parmentier. Gouzout a rit : Parmentier, paotr an avalou-douar, evel m'eo bet desket d'eomp en « Histoire de France ».

Eun abostol dispar eo bet Parmentier. N'eo ket bet ar c'henta avat, o lakaat bruda ar patatez.

N'oa ket Breizad, kennebeut, p'eo [illegible]-Montdidier (Somme), Ha pa lavar d'eomp tud Ploveilh, kichen Kemper, emañ beziet Parmentier e bered Bodivit, o farrez, e reont eur fazi gant eun abostol all, eur Breizad hennez : F. J. Le Dean, ganet e Plouie, e 1744.

Hogen, a-raok an daou zen brudet-se, e ranker menegi eur Breizad all, hag hemañ, neuze, a c'hell beza anvet gwir abostol, abostol kenta an avalou-douar e Breiz : an Ao. Blanchet, eus Port-de-Messac, e-kichen Roazon.

Bet e oa Blanchet oc'h ober eun dro e Bro-Saoz hag en Iwerzon, e kantoniou ar patatez, ha degaset en doa gantañ *daouzek* aval-douar da hada... da welout.

An daouzek aval-douar-se a reas buan reou-vihan. N'eo ket evit ober « frites » e oant, avat, na patatez gant laez ; bleud ne lavaran ket. Bleud patatez, mesket gant segal pe winiz, a rae eur siseurt bara ha ne oa ket divalo tamm ebet.

Menegomp c'hoaz e-touez bruderien an avalou-douar, e Breiz, an Aotrou 'n Eskob de la Marche, eus Kastell-Paol, lesanvet « eskob ar patatez ». La Chalotais, Prokulor Bras e Breujou Breiz (pe e galleg Procureur Général au Parlement de Bretagne), Anvomp ouspenn Tass, eur maltouter eus Cesson, sko e Sant-Brieg, an Dr Lavergne, eus Lambal (Lamballe), ar C'hamus, eur c'houer a C'hurunhuel, kichen Gwengamp, h. a.

Memes tra, gant Blanchet an hini a ya ar maout ; gantañ hag e zaouzek aval-douar degaset gantañ diouz enez Iwerzon, setu ar bloaz-mañ, eeun-hag-eeun, daou-c'hant bloaz 'so.

Abaoe eo kemmet soñjou an dud. N'eus ket eur c'hristen hag a gredfe ober fae war ar patatez. Dibri a raer patetez, evel ma zebrer bara, evel ma ever gwin. Ne vefe ket unan evit o dioueri hiviziken.

Broiou a-bez a zo bet pinvidikaet ganto. Gwelit Pont-n'abbad, Pempoull, Sant-Malo, ar Mor-Bihan, ha me oar-me. Hag hep menegi ar binvidigez, kaset eo bet an naonegez euzus da buns-an diaoul gant an aval-douar.

Enor 'ta da Blanchet ha d'an dijentiled pe gouerien a heulias e skouer, hag a boanias da ober, eus ar c'hanetennou gouez a hadent, ar patatez saourus, magadur ha founnus a gavomp bremañ e parkeier bro-Vreiz.

Blanchet n'en deus statu ebet.

Eur c'henvroad d'eomp, avat, a zo o nevez-sevel eul levr talvoudus bras : *Petite Histoire Bretonne de la Pomme de Terre* (1). Ennañ em eus dastumet hag adskrivet evit hol lennerien an darn vrasa eus va gouiziegez. Hor c'henvroad, an Ao. Goulc'hen Mazeas, eus a Wenngamp, barrek war an danvez, p'eogwir eo marc'hadour patatez, ha mestr-skrivagner ouspenn, en deus graet en e levr gwelloc'h eget sevel statuiou. Goude lakaat Parmentier en e blas — eur plas kaer, enorus — en deus savet uheloc'h egetañ Brezoned, bet disoñjet gant an « Histoire de France ».

Hag er penn uhela tout en deus lakaet paotr Port-de-Messac, kichen Raozon, abostol kenta an avalou-douar e Breiz staget gant e labour bremañ dres 200 vloaz.

Tin GARIOU.

(1) *Petite Histoire Bretonne de la Pomme de Terre*, par Goulven MAZÉAS, Imprimerie Commerciale, 17, rue d'Algésiras, Brest.

BÉCASSINE et le signor Capifali

Les Français ont tout oublié, sans avoir rien appris ; ils ont oublié qu'ils ont été lâchés par leurs alliés anglais, mitraillés, coulés et bloqués par eux, que leur armée invincible s'est effondrée devant l'armée allemande, que leurs soldats sont prisonniers par millions. Ils n'ont pas appris que lorsqu'un orgueil, aussi insolent envers l'étranger qu'envers les peuples asservis, est basé sur la force et que quand cette force disparaît, cet orgueil qui n'était qu'insolent devient insensé et ridicule.

Mais les Bretons n'ont oublié ni les impôts qui engraissent les politiciens, déclareurs de guerre, et réparent les *calamités* de ce pauvre Midi dont nous ne saurons jamais s'il est *desséché* par le soleil ou noyé sous les inondations, ni les guerres incessantes de la France sous les prétextes les plus variés, depuis la guerre Revanche (Salut, ô Général Boulanger !) jusqu'à la guerre préventive, en passant par la guerre de conquête et la guerre coloniale.

Réquisition ? répondait une paysanne ces jours-ci à une degaulliste, ex-touriste, les Français ont réquisitionné les hommes pour les faire [illegible] !

Les Bretons n'ont pas oubli[illegible] non plus les insultes et les moque[illegible].

Et ils ont appris...

Ils ont appris dans quel [illegible]ne était tombée la civilisation [illegible]aise actuelle : *Paris-Soir* et les ignobles chansons de café-concert que l'on prétend substituer à nos chants populaires.

Ils ont appris ce qu'était la force française : des berceaux vides, des campagnes en ruines, des usines en grève, une armée en fuite, un « empire » dont l'Angleterre prend l'Afrique, et le Siam, l'Asie.

Ils ont été dégoûtés. Ceux de Lannion surtout, car ceux de Lannion avaient lutté déjà pour leur honneur avant de lutter aujourd'hui pour leur liberté. Nos enfants ont hué Paulette Dubosc et le cochon pendu à ses mamelles ; nos hommes ont rossé et fait fuir les acteurs du film honteux. Le pays de Lannion a vu de trop près la saleté, la bêtise et la lâcheté françaises...

Alors, que faire ? La propagande française a tellement menti pendant la guerre. Vous vous souvenez des affiches : « Nous vaincrons, parce que nous sommes les plus forts ! » Vous vous souvenez avec quelle facilité l'*Ouest-Eclair*, à coup de titres gigantesques, avait repris toute la Norvège, le lendemain même du débarquement allemand ? Mais est-ce qu'elle ne mentait pas avant déjà ?... Pourquoi empêchait-on d'apprendre le breton à l'école ? Et l'Histoire de Bretagne ? Comment se fait-il, si la Bretagne était si pauvre et la France si riche, que les Français s'arrachent aujourd'hui nos navets et sucent avec délectation les épluchures de nos pommes de terre ? Et pourquoi, en Bretagne, le nombre des fonctionnaires venus du Midi augmente-t-il de plus en plus ?

Parce qu'on a peur que les Bretons ne laissent plus bafouer leur honneur, voler leurs richesses, enregimenter leurs hommes pour une nouvelle tuerie !

On a bien raison d'avoir peur, car les Bretons font bloc désormais, et les plus modérés parmi eux réclament l'autonomie : évêques, maires, parlementaires, présidents d'anciens combattants ont apporté les adhésions les plus inattendues aux revendications présentées par M. de Kergariou, sénateur-maire de Lannion, fidèle aux traditions de la noblesse bretonne, car celle-ci ne peut renier tant de ses ancêtres morts en combattant contre la France pour la liberté de la Bretagne...

La réponse n'a pas tardé. Un cinéma parisien a immédiatement mis *Bécassine* à son programme et Vichy a expédié, non pas ailleurs, mais à Lannion, un sous-préfet corse, venu tout droit de Bastia.

Le geste est spirituel... Peut-être ! En tout cas, la réponse est nette.

Eh bien ! avec la France ou sans la France, pour la première fois, depuis 400 ans, le Breton fatigué d'être le valet et le bouffon du titi parisien, sera l'égal de tous et marchera la tête haute.

Paotr LANNUON.

Landreger, gwelet eus ar porz

Traou klevet ha gwelet

PEDIT EVIDOMP !

Alies a-walc'h e vez gwelet drapoiou trikolor e ilizou Breiz-izel. Degaset e oa bet ar c'hiz e-pad ar brezel all.

Lavarout a c'heller zoken e veze lakaet war ar memez renk ar garantez evit ar vro — evit ar Frañs, mar kavit gwelloc'h, — hag artiklou ar C'hredo.

Abaoe 'darvoudou an hañv diweza, eo chomet an dud a iliz stag ouz o c'harantez-bro. Lod, avat, o deus kollet o lorc'h, hag a bed gant eur vouez truezusoc'h, da c'houlenn ar pare eviti.

E Kemper, da skouer. E pennlaez iliz Sant-Korantin, emañ, war an tu kleiz, skeudenn e marmor gwenn, Itron Varia an Esperañs. E-harz treid an Itron Varia e bet lakaet eun drapo trikolor ; stleja a ra e liviou war boultrenn ar vein evel digalonekaet.

Beleien Kemper n'o deus mui fiziañs nemet e harp ar Werc'hez Vari...

Hag e Rosporden. Eno, eo bet lakaet gant an Aotrou Person lavarout an « De Profundis » evit ar Frañs !!! Evel ma vije maro dija !!!

Mat, va Doue ! evel-se, e komprenomp gwelloc'h aotrou person kêr Redon. E iliz Redon, e-touez pedennou ar sul, e vez klevet houmañ :

Sainte patronne des Bretons,
Protégez la Bretagne !
Saint Konvoion, priez pour nous !

Sant Konvoion, eskob ha manac'h, a voe kuzulier bras ar roue Nomenoe en e engannou eneb ar C'hallaoued, 1100 bloaz ' zo.

Tostoc'h eo ouz hor c'halon pedenn kristenien parrez Redon.

ESPRIT BRESTOIS

Depuis qu'il y a des bombardements à Brest, les Brestois sont sur le qui-vive, et il arrive souvent que quelqu'un interrompe une conversation ou un travail pour dire au voisin : « Ecoute !... on dirait que ça tonne. »

L'autre jour, dans un cas semblable, après quelques secondes d'attention, Guillaume Kerdoncuff eut cette réponse brutale :

— Mais dis donc, est-ce que tu te prendrais pour le général de Gaulle, par hasard ?

— Pour le général de Gaulle ? Pourquoi ?

— Parce que lui, il se prend pour Jeanne d'Arc, et que Jeanne d'Arc entendait des voix.

⁂

Eur vombezenn a zo kouezet war ar Glasi, e-kichen Luna Park. Epad an devez a-bez, Brestiz a zeu da welout an darvoud-se, ha pep hini a lavar e c'her ha sotonion an aliesa. N'eo ket eur blijadur bras evit ar gward-kêr a zo eno o tiwall respontet mil gwech d'ar memes goulenn : « Petra eo ? eur vombezouz an dud da dostaat re, dreist-holl da fin an devez, goude beza zenn pe eun obus ? » Hegaset a-benn ar fin, kavout a ra da respont : « Gwelout a rit eveldoun-me ; eur boled-mindrailherez eo ! »

AN ARCHER HAG AN AMANN

Dont a rae ar vaouez gant an hent bras, prim hag eiirus, gant he faner.

Pa zegouezas ganti an Abg... archer e kêr P...

— Maouez, petra ' zo ganeoc'h en ho paner ?

N'oa ket goullo ar baner. Amann a oa e-barz.

— O ! o ! eme an archer, amann? Difennet eo mont da brena amann-war ar maez. Eur « procès-verbal » d'eoc'h! Eur mell « procès-verbal ». Aze 'z eus peder lur amann d'an nebeuta...

— Ya ! a respontas ar vaouez. N'em eus gallet kaout nemet peder lur. Ho kwreg-c'houi, a oa araozoun, ha kaset he deus ganti c'houec'h lur.

An Abg... n'eo ket bet skrivet gantañ e « procès-verbal » war e garnedig.

BREST ENCORE LES TRAMWAYS

La Compagnie des Tramways de Brest est, dit-on, une compagnie anglaise, détail assez curieux ; en tout cas, les directeurs de la Compagnie pour Brest sont toujours des étrangers à notre ville et des étrangers à la Bretagne. On est en droit de se demander si celui qui dirige l'usine actuellement, qui d'ailleurs n'est pas très aimé de ses subordonnés, prend les Brestois pour des cochons.

Tous les usagers du tramway se plaignent. A certaines heures, aux voitures sont jointes des remorques et chacun peut constater que même ainsi il y a des gens debout à l'intérieur ; pourquoi donc n'y a-t-il pas davantage de remorques en service et, particulièrement, par les jours de pluie et de verglas ? Il y a assez de gens qui aimeraient que les « balladeuses » ne restent pas inactives au dépôt. Mais non ! M. le Directeur, sans doute, aime à faire régner l'anarchie ; les tramways transformés en boîtes de conserve ; des gens sur les marchepieds, des querelles continuelles entre les pauvres employés débordés et les clients serrés, au point de ne pas pouvoir attraper leur porte-monnaie, ceux-ci accusant ceux-là de la pagaïe régnante.

Brestois, prenez-vous-en au seul responsable de l'organisation lamentable de vos tramways. Vous payez place entière et non 1/8 de place . en outre, vous payez des impôts assez lourds. Que les étrangers qui occupent des places trop importantes pour leurs capacités fichent le camp ou qu'ils fassent leur travail correctement.

TORREBEN.

Micher ar galocherien e Rosporden

E Rosporden, unan ar micheriou a ya en-dro ar gwella a zo micher ar galocherien. A dra sur, kenwerziou all, evel ar « Conserves alimentaires » a zo pauezusoc'h evit pinvidigez ar vro, hogen al labouradegou-se ne labouront ket nemeur e-pad ar goañv. Staliou-labour ar galochennou, avat, a labour etre daou benn ar bloaz, kerkoulz e goañv hag e hañv.

An staliou-labour-se a zo eun tammig kosoc'h eget ar re-all er c'horn-bro. An den kenta en deus bet menoz da labourat bras war an danvez-se a zo an Ao. Michel Le Roy, maro naoñtek bloaz ' so. Diazeza a ra eur stal-labour e-pad ar Brezel-Bras ; ha goude ar brezel, ar vicher-se en deus kreskêt hep ehan. Kalz eus ar vicherourien kenta a oa deut eus An Oriant, eus Lamballe, hag eus pelloc'h c'hoaz. Araok ar mare-se, an holl galochennou, koulz lavaret, gwisket gant an dud, a oa graet e Limoges. Doare Limoges a zeuas da veza doare Rosporden. E-pad meur a vloaz, ne voe ket e parrez Rosporden na war-dro, a-walc'h a dud da c'houzout ober gant ar vicher-se. Meur a zen a zeuas eus rannvroiou all, hag a chomas eno. Bremañ ar baotred-vicher a zo holl genedik eus ar vro.

Al labour a zo graet penn-da-benn gant an daouarn, hogen bez ' ez eus ivez ijinou zo evit harpa al labour. Ar penndanveziou a zo ler ha koad. An daou zanvez-se a zeu dreist-holl eus Bro-C'hall. Ler a vez kavet e Pont-Audemer, e Paris, hag all. Ar c'hoad a zeu eus An Alpou hag eus ar Pireneou.

Araok ar brezel, ez ae mat an traou gant ar vicher — 200 galocher bennak a laboure e Rosporden — Goprou ar galocherien a oa unan eus ar re uhela ; abaoe ar brezel, n'eo ket kresket o gopr en hevelep feur gant priz ar vuhez. Diaes eo d'ar vicherourien-se dont a-benn da c'hounit trawalc'h da veva. Ha koulskoude n'eus nemet eun ti a gement eo prennet e zor ; labour a zo c'hoaz en tiez all, hogen diaes eo bremañ kaout ar penndanveziou.

Ra bado al labour-se pell amzer evit mad an holl !

Daou baotr, gwisket evel « Aotrounien », a ya tre en eun davarn, en eur chaokat brezoneg etrezo.

— Ac'hanta, paotred ! eme eur c'houeriad a oa eno oc'h eva eur banne gant e gamaladed, goude an oferenn-bred, « brezoneg alao ganeoc'h !

— Ya ! a-dra-sur. Breiz Atao ! eme an daou baotr.

— Ha me a zo Breton kaer ivez ; met pas « otonomist » avat ! a lavar neuze ar c'houeriad, evit diskouez d'an holl e oar evel ar re-all implijout ar geriou nevez.

— Gast ! nann ! a respont dioustu unan eus an daou baotr, me, kennebeut. Me ' zo « nasionalist ! »

— Ya ! ya ! nasionalist ! eme ar c'houeriad hep kompren pouez ar ger-se.

Hag, e gwirionez, piou n'eo ket broadelour e Breiz hep her gouzout, ar peurliesa ?

Eur martoloa brudet eus hor bro

DUGUAY-TROUIN

Er seitekvet hag an triouec'hvet kantvet e veve e Sant-Malo laeronvor pe breizerien-vor, mar kirit, e-leiz. Unan eus ar brudeta anezo eo Duguay-Trouin.

René Trouin ' oa ganet e Sant-Malo er bloaz 1673. E ano gwir ' oa Trouin ar Varbinez. A-vihana e oa anezañ eun tamm paotr kreñv, taer ha dispont. Ne oa ket troet ebet war ar studi ha war-dro e c'houezek vloaz e veze gwelet bemdeiz en ostaleriou ar gêr o lonka, o c'hoari kartou hag oc'h en em ganna gant ar vartoloded ; ne veze en e vleud nemet eno ha c'hoant bras en deveze da redek ar moriou evel e vignoned.

Evit gwir e tenne d'e ouenn ; e dad en doa tremenet bloaveziou war ar mor hag e donton, Per a Varbinez, a oa bet anezañ eun denmeur, anavezet e istor er vro a-bez; hemañ (Per a Varbinez), ' oa bet lakaet da gabiten war eur fourgadenn a 36 pez-kanol, da vont ganti da zifenn, e mor ar c'hreisteiz, kenwerz Sant-Malo a veze graet kalz a zroug d'ezañ gant laeronvor eus kostez bro Algeria.

An traou a yeas ervat da genta ; distruja a reas lies lestr d'an Algeriz ha deuet e oa ar re-mañ da gaout aon-bras razan. Met eun devez bennak, ez en em gavas e-unan gant e fourgadenn dirak tri pe bevar eus o listri, kreñvoc'h pep hini anazo eget e hini. En em zifenn a reas koulskoude hep koll kalon. Erfin, lazet al lodenn vrasa eus e dud, hanter zismantret e lestr, hag heñ ivez gloazet-mat, e kouezas etre daouarn e enebourien. Ar remañ a viras anezañ er prizon e-barz ar gêr a Alger. E-pad ma oa eno, Loeiz pevarzek, roue Bro-C'hall, a soñjas e oa poent d'ezan ober da Algeria paea an holl zroug a rae d'ar c'henwerz ; hag o kas eur skouadrenn-vras da zistruja o c'hêr hag o porz-mor. Ma ne zeuas ket gant houmañ he zaol da vad penn-da-benn, da vihana e reas meur a zroug d'an Arabed hag, hep dale pell, an Dei (anvet e veze evel-se renet kêr Alger) a welas ervat e oa ret d'ezañ goulenn ar peoc'h.

Met eun den en doa ezomm da vont eus e berz da gaout roue Bro-C'hall Evel e gabiteed e ouie an Dei pebez den a galon e oa Per a Varbinez. Soñjal e reas eta ne c'ellje ket kaout gwelloc'h kanad egetañ dre ma raje eus e wella evit ober digenver mat e chouennou gant c'hoant da gaout e frankiz.

Hemañ a voe kaset eta da Loeiz pevarzek, nemet araok e voe graet d'ezañ toui e tistroje da Alger ma ne zeuje ket e daol da vat gantañ.

Pa erruas hemañ da Baris e voe resevet gant roue Bro-C'hall met goulennou an Dei ne voent ket asantet. Buhez eur Breizad moarvat ne dalveze ket muioc'h eget hizio evit ar C'hallaoued. Neuze ar c'habiten a yeas da Sant-Malo da lakaat urz e-touez e holl vadou ; ha warlec'h se e lavaras kenavo d'e gerent ha d'e vignoned o ouela hag heñ mont adarre en-dro da Alger.

Pa zegouezas eno, ne gomprenas ket an Dei pegen kaer e oa ar pez en doa graet ar c'habiten breizat. Mont a reas er gounnar ar vrasa o welout ne zegase ket ar peoc'h d'ezañ hag ober a reas dibenna anezañ war an eur.

Evel ma welit sede aze eur skouer brao a galonegez evit e niz. Met ne oa ket en oad c'hoaz da vont diouz ar gêr ; e dad zoken, a c'hourdrouze alies anezañ abalamour ne rae mann ebet er skol ; en aner avat. Eun nozvez e voe dastumet ar paotr yaouank war ar porz oc'h en em ganna gant martoloded ha degaset e voe gant an archerien d'ar gêr e-lec'h ma oa e dad ouz e c'hortoz. Ar wech-se avat ez eas fall an traou ; ar paotr koz, droug ruz ennañ, a roas eur grabanad d'e vab hag a lavaras d'ezañ e vije kaset e skol ar jesuisted e Roazon, d'ezañ da veza beleg ar c'henta ar gwella.

En amzer-se e veze ret d'ar vugale senti ouz o c'herent hag eur sizunvez warlerc'h e abadenn-noz e oa serret René Trouin e Roazon.

Ne chomas ket pell eno ; e dad a varvas trumm ha dont a reas en-dro da Sant-Malo dioustu.

Er memes amzer setu ar brezel o tarza etre Bro-C'hall ha Bro-Saoz ha Bro-Holland. Cholori bras a voe e porz Sant-Malo, e c'hellit kredi. Ar paotr yaouank a voe lezet da vont da vartolod war eul lestr malouad ma teskas e vicher warnañ.

Etretant, e vreur hena, hag a oa o veva e Malaga, a zistroas, a zistroas d'ar gêr hag en em lakaas evel paramantour (1). Savet eul lestr gantañ, d'ezañ pevarzek pez-kanol e voe anvet da gabiten René Trouin.

Hemañ a voe eveljust stad bras ennañ ; ar vartoloded c'houezek ha pevar ugent anezo, a oa lamponed holl gwitibunan ; ganto avat e oa René en e vleud ha sentet e voe buan outañ. Skei a rejont war-du Iwerzon ha douara e Limerik ; eno e oa eur c'hastell ha goude devet anezañ ha lakaet an tan ivez e daou lestr brezel eoret er porz e teujont en-dro da Sant-Malo.

Meur a lestr saoz a bakas en eun nebeut a vizveziou ha dont a reas da veza brudet e ti e enebourien.

E 1694 e c'hoarvezas d'ezañ eun darvoud souezus. D'ar mare-se e oa mestr war eul lestr bras ar wechmañ : 40 pez-kanol ha 250 a vartoloded war ar bourz. Da genta e pakas e-unan tri lestr hollandek hag e teuas d'ar gêr ganto.

(Da heulia.)

(1) Paramantour : armateur.

UNE LETTRE DE CULTIVATEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Monsieur le Directeur,

Bretagne, que deviens-tu ? En qualité de directeur d'un journal de chez nous, l'Heure Bretonne (journal que nous avons eu le hasard de voir récemment), c'est à vous que nous nous adressons... En effet, c'est l'heure, le moment, pour la Bretagne, de se redresser, de vouloir vivre indépendante. Dans la guerre 14-18, nombreux étaient les Bretons qui versèrent leur sang, non pas pour leur pays, mais pour une France faible, dirigée par des Juifs, des magnats de l'industrie, du commerce, des représentants de la culture ! Non, celle-ci toujours aimant le travail, dans l'ordre et la paix, ne veut plus supporter un tel régime. Dans ce nouveau cataclysme qui, malheureusement, va faire connaître les horreurs de la guerre à notre Bretagne, celle-ci doit profiter des avantages que lui offrent les circonstances. Confiants dans l'avenir, nous vous remercions pour tout ce que vous ferez pour nous et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

UN GROUPE DE CULTIVATEURS D'ILLE-ET-VILAINE.

Suivent sept signatures avec les numéros matricules des intéressés : B. Pierre, chef cultivateur ; B. Joseph, chef cultivateur ; L. Jean, chef cultivateur ; R. Emile, chef cultivateur ; L. Félix, cultivateur ; L. Louis, cultivateur ; H. André, cultivateur : Stalag IV F, Hartmannsdorf b. Chemnitz.

N. D. L. R. — Nous remercions infiniment nos camarades prisonniers des sentiments élevés dont ils ont tenu à nous faire part. Qu'ils soient persuadés d'une chose : nous ne les oublions pas et nous ferons pour eux tout ce qui est en notre pouvoir.

Au Sergent N. L., Stalag XI B :

« Cher Compatriote, nous avons bien reçu vos deux lettres du début de février et nous regrettons le fâcheux contre-temps qui s'est produit au mois de décembre au sujet de la demande que vous aviez formulée. Mais nous espérons vivement vous voir sans trop tarder au milieu de nous.

Toutefois, nous sommes heureux des bonnes nouvelles que vous nous donnez de votre sort au point de vue matériel : nourriture, chauffage, etc...

Nous terminons en vous souhaitant bon courage et en vous assurant de notre fidèle souvenir.

L'HEURE BRETONNE. »

MILITAIRES (Rubrique gratuite)

Sergent-chef *Marcel-Aug. LECLERC*, né 20 nov. 1911, Cancale, 297e R. I., 2e Bat., S. P. 12.545. Dernière lettre de Lorraine, Sarreguemines, Gros-Tenquin. Ecrire à M. Marcel LECLERC (son père), quai François-Ier, *Cancale*. 172

Les Pères de la Patrie

JEAN II

Fils de Jean Ier, dit le Roux, et de Blanche de Champagne, Jean II naquit le 4 janvier 1239 et devint Duc de Bretagne à la mort de son père, en 1288.

Son premier acte fut de supprimer les droits très lourds qui frappaient le mariage et l'héritage au seul profit du clergé. Celui-ci protesta naturellement mais, défendant son peuple, le Duc brava toutes les excommunications. L'affaire devait traîner pendant vingt et un ans, au bout desquels le Pape fut obligé de s'incliner.

Dès l'âge de vingt ans, le futur Duc avait épousé Béatrix, fille de Henri III d'Angleterre. Quand la guerre éclata entre celui-ci et Philippe IV, Roi de France, Jean, bien que vivant en bonne intelligence avec celui-ci, prit le parti de son beau-père et s'en fut, à l'automne de 1294, commander l'armée anglaise en Guyenne.

Malgré son caractère familial, cette alliance, contraire aux intérêts bretons du moment, ne dura d'ailleurs pas. Le Duc s'attacha à la fortune de Philippe le Bel, lui rendit des services signalés et en tira pour la Bretagne des avantages substantiels. Le Roi décida notamment que les Ducs de Bretagne ne seraient plus cités à la Cour de France que dans les cas, purement théoriques, de déni de justice ou de lèse-majesté. En outre, ni Jean II ni ses successeurs ne devaient plus jamais être, dans les actes de la Chancellerie royale, appelés Comtes, mais uniquement Ducs de Bretagne.

Tout en bataillant ferme, comme son père et son grand-père, contre la propension qu'avaient déjà les Evêques de Bretagne à se mêler exagérément des affaires politiques, Jean II n'en était pas moins bon chrétien. Il fonda diverses Maisons religieuses, dont les Carmes de Ploërmel.

S'étant rendu avec une suite nombreuse à Lyon pour y assister, le 14 novembre 1305, au sacre du Pape Clément V, il devait y trouver la mort dans les circonstances suivantes. Le Roi de France, ses deux frères et le Duc de Bretagne se relayaient pour tenir par la bride la monture du Saint-Père. En passant au pied d'un vieux mur surchargé de spectateurs, celui-ci s'écroula juste sur eux. Le Roi fut blessé, le Pape renversé et sa tiare endommagée ; le Duc resta pris sous les décombres, d'où il fut retiré tout mutilé. Il mourut quatre jours après.

Son corps fut rapporté en Bretagne et inhumé dans l'église des Carmes de Ploermel, où son tombeau fut naturellement détruit par les Français pendant la Révolution. Bien que passablement mutilées, sa statue et celle de son fils Jean III furent pourtant rescapées de la bagarre. En 1821 le Conseil Général du Morbihan les fit installer dans l'église paroissiale de Ploërmel, où elles sont toujours, avec cette inscription : « *En tous temps la fidélité bretonne rendit hommage à ses Souverains.* »

C'est Jean II qui, aux environs de l'an 1290, fit disparaître de ses armoiries ce qui y restait encore des armes de la Maison de Dreux, pour ne plus porter que « *d'hermines plein* ». En 1532, le vote des États sanctionnant l'Union décida que, tant que durerait celle-ci nul ne pourrait plus porter d'hermines sans « rompu ».

Tel est encore aujourd'hui le drapeau blanc et noir que chacun connaît.

Nouveaux livres

Les Editions de France, 20, avenue Rapp, Paris, viennent de sortir les livres suivants :

Gibraltar, terre espagnole, par P. A. SCHULZ-WILMERSTORF, adaptation française de Ferri-Pisani. — Prix : 6 francs.

Comment mourut la paix, le procès des responsables, par Philippe HENRIOT. — Prix : 5 francs.

Le Juif, cet inconnu, par FAYOLLE-LEFORT. — Prix : 12 francs.

L'Amour dans le Grand Nord, par FERRI-PISANI. — Prix : 21 francs.

MILITANTS,

Envoyez-nous des renseignements, des échos, des articles, des rapports sur votre activité !

SPORTS — Notre enquête sur LE CYCLISME BRETON

Le rôle primordial des sociétés

Voici, d'abord, nos excuses pour quelques noms oubliés dans notre galerie de champions ou pionniers du cyclisme breton. Des Briochins nous ont amicalement reproché d'avoir négligé le vaillant et regretté *Le Doaré* et cet excellent *Roger Gantho* (« *J'suis rrrincé* »), actuellement prisonnier. Ils eurent l'un et l'autre leur heure de célébrité et leur « classe » était indiscutable. Furent également de très bonne classe le Quimpérois *Germain Nicot*, vainqueur d'un *Circuit de l'Ouest*, le fougueux *Lebreton*, pistard populaire entre tous, le Rennais *Boisselle*, ainsi que les Nantais *Allory* et *Guignadeau*...

Las ! avons-nous maintenant la conscience tranquille ?

— Non, Monsieur ! Vous oubliez les frères *Goutal*, de Saint-Nazaire. L'un d'eux, Albert, ne fut-il pas sélectionné à 19 ans pour le Tour de France ?...

Oui, mais ils ne sont pas d'origine bretonne, m'assure-t-on ! Qu'à cela ne tienne ! Les Nazairiens les ont adoptés !

*
**

Passons à un autre genre de conversation...

Nous avons dit quel fut le rôle des « mécènes » généreux organisateurs de courses dites locales, régionales, interrégionales, voire internationales, dans la révélation de nos vedettes cyclistes.

Nous ferions preuve d'ingratitude si nous n'acceptions pas de souligner l'importance primordiale des Sociétés.

Elles furent et demeurent nombreuses.

Florissantes ?

Hum !

Les budgets se bouclaient très difficilement et, sans de généreux présidents ou membres honoraires, aucune de ces Sociétés (je dis bien, aucune) n'aurait pu « tenir le coup ».

Les « grosses recettes » étaient irrégulières. On a beaucoup reproché aux dirigeants de ces clubs cyclistes d'avoir « travaillé » pour les vedettes internationales qui coûtaient fort cher.

Or, le public lui-même était exigeant. ...Et c'étaient les recettes des réunions à grand spectacle qui permettaient d'encourager nos jeunes.

Grâces soient rendues à nos dirigeants de clubs cyclistes qui, en dehors d'inévitables « *m'as-tu vu* » ou de « *commissaires-mouches du coche* », furent entreprenants et désintéressés.

Les trois quarts de nos « as » seraient restés dans l'ombre, sans eux.

*
**

Il faut donc rendre hommage aux « vieilles » sociétés rennaises, nantaises, vannetaises, lorientaises ou briochines qui disposent de très belles pistes.

Les Brestois font également de leur mieux. Mais ils n'ont plus leur vélodrome de Kerabécam.

De même, les Quimpérois (n'est-ce pas, Abel Floch ? n'est-ce pas, Tual ?) qui espèrent également leur piste.

On sait aussi l'activité des clubs de Saint-Nazaire, de Pontchâteau, de Couëron, d'Auray, de Rosporden, de Quimperlé, de Dinan, etc..., qui avec ou sans piste font d'excellent travail.

Une bonne formule qui fut appliquée ces derniers temps fut l'organisation des interclubs sur piste ou sur route.

Une autre bonne formule : l'obligation pour les jeunes de faire de la « culture physique », du moins en certaines villes.

Le cyclisme breton sera prospère tant qu'il aura à sa tête des hommes d'action tels que nous en connaissons un peu partout. Dans ce domaine, nous avons déjà plus que des promesses.

Un grand « cyclo-touriste » : Jean POUPINOT

Beaucoup de nos sociétés encouragent le cyclo-tourisme, qui est bien la meilleure conception du sport cycliste.

Il nous est agréable de rappeler à ce sujet que l'un des plus étonnants cyclo-touristes de ce temps est encore l'un des nôtres.

Il s'agit de *Jean Poupinot*...

Nous avons sous les yeux un vivant reportage du *Phare de la Loire* qui lui était consacré dernièrement. Trois colonnes, s'il vous plaît, avec deux beaux clichés.

Le gaillard mérite cet honneur : *songez qu'à 19 ans, il a parcouru à bicyclette non seulement la Bretagne et la France dans leurs coins et recoins, mais aussi l'Allemagne, l'Italie, la Yougoslavie, l'Irlande, l'Angleterre !*

Cela ne suppose-t-il un tempérament sportif supérieur à celui des vedettes ordinaires du « Vél' d'Hiv' » ?...

Yves CROIZEN.

La semaine sportive

✦ *Le Championnat de Football suit son cours. Notons, à Rennes, une nouvelle victoire de la Tour d'Auvergne sur les Cheminots Rennais. Le score : 8 à 3, témoigne de la belle forme des vainqueurs, tout au moins de leur ligne d'attaque. Le choc T. A. - U. S. Servannaise s'annonce passionnant.*

A Nantes, Stade Nantais et Mellinet font match nul, 3 à 3.

Match nul également entre la Saint-Pierre et Ancenis : 2 à 2, alors que l'on croyait à une victoire facile des Pierrots.

Jouant chez lui, Lorient-Sports s'est déjà sans trop de mal des Korrigans cannetais : 3 à 0, tandis que le Cercle d'Education physique, leader du groupe allait se faire battre à Pontivy par un Stade Pontivyen actuellement en belle forme. Le score, 4 à 3, indique que la rencontre fut serrée.

Il semble que nous allions dans ce groupe morbihannais à une belle entre le C. E. P. et le F. C. Lorientais.

On ne signale pas de rencontres de championnat dans le Finistère mais, à Saint-Brieuc, en un match amical, le Stade Mortaisien a battu le Stade Briochin : 6 à 3.

✦ *En basket-ball, un match passionnant : l'E. S. Saint-Hélier a battu le Cercle Paul-Bert en intergroupes, 28 à 27. A la mi-temps, le score était 12 à 12 !*

Les Cheminots Rennais (1) *ont battu leur Reste 32 à 17, ce qui ne surprendra personne.*

A Saint-Brieuc, le Stade Briochin l'emporte nettement sur le Stade Mortaisien, 29 à 15.

En Coupe de Nantes, le S.N.U.C. a battu l'U. S. Armoricaine de justesse, 31 à 28.

✦ *Nos amis nantais fervents de rugby auront appris avec plaisir la belle victoire obtenue à Angers par le S.N.U.C. sur le S.C.O. 17 à 6, soit, en décomposant : 5 essais, 2 buts, contre 2 essais.*

✦ *Cyclisme : La réouverture au vélodrome de Couëron a permis aux frères Bautru de montrer qu'ils n'ont rien perdu de leurs qualités. Ils ont gagné l'omnium d'ouverture par 5 victoires contre 2 victoires à l'équipe Tassin-Bach.*

✦ *En Coupe de France de Poids et Haltères, catégorie poids plumes, le champion nantais Baril a terminé 2e, battu de cinq kilos par Duverger qui totalisait 275 kilos.*

Y. C.

Librairie du Journal

Dictionnaire Français-Breton de Fr. VALLÉE	75 fr.
Bretagne 38	15 »
Vie de Patrice Pearse, de L. N. LE ROUX	30 »
La Langue Bretonne, de Marcel GUIEYSSE	15 »
Mon Combat pour l'Irlande, de DAN BREEN	25 »
Le Trésor des Douze, de Gilles GAUTREL	5 »
Pensées d'un Nationaliste Breton, J. LA BENELAIS	4 »
Histoire d'Irlande, Ernest JOYNT	15 »
Histoire de Bretagne, par DANIO	15 »

Majorer de 2 francs par ouvrage pour frais d'envoi.

GEFFLOT, C. C. 25-29 Rennes.

Pour les familles nombreuses

République - Révolution Nationale = 0

On nous parle du Code de la Famille, du soutien des familles nombreuses, quelle foutaise, quel bourrage de crâne, comme lorsque nous étions en 1914-1918 dans les barbelés.

Ancien combattant volontaire, père de quatre enfants en bas âge, il m'est alloué par mois, au titre des familles nombreuses, 35 francs par enfant, soit la mirifique somme de 140 francs par mois.

Avec cela, on peut faire des repas de Gargantua, on peut en acheter des choses et des choses, surtout au moment où l'on paye une paire de chaussettes de laine 40 francs.

Sous la défunte République, on aidait déjà mal les familles nombreuses ; depuis la « Révolution Nationale », il n'y a pas progrès, mais recul.

Après cela, ayez donc des enfants pour les envoyer se casser la gueule à 20 ans !

Paul GAÏC,
Combattant volontaire,
Médaillé militaire.

Un vœu intéressant du Conseil Municipal de CARHAIX

Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal de Carhaix a émis un vœu demandant « *que les secrétaires de mairie en Bretagne* (du moins en partie bretonnante) *connaissent le breton et subissent un examen professionnel.* »

Dire que nous en sommes encore à réclamer des mesures de ce genre alors que le bon sens le plus élémentaire en exige l'application... depuis toujours !

Félicitons néanmoins les conseillers municipaux carhaisiens.

Et aux secrétaires de mairie, ajoutons les juges de paix. Il est anormal et anti-naturel que dans tout l'ouest de la Bretagne, dont la langue usuelle est le breton, les plaideurs soient très souvent contraints de recourir à un interprète, d'ordinaire le greffier de paix, pour traduire leurs doléances.

...C'est le cas à Carhaix même, où le juge de paix est un banlieusard parisien.

Mais ce n'est pas Vichy qui changera cet état de choses.

Les Bretons, pour mettre de l'ordre dans leur maison, n'ont à compter que sur eux-mêmes.

Le BLEUN-BRUG entend continuer son action

L'Association Bretonne du Bleun-Brug adresse à la presse le communiqué suivant :

Le Bureau du Bleun-Brug s'est réuni le 7 mars 1941 chez son fondateur, M. l'abbé Perrot, recteur de Scrignac, et les dirigeants de l'Association ont examiné longuement les possibilités de l'action bretonne catholique durant la période que nous traversons.

La question d'un congrès du Bleun-Brug, qui présente des obstacles du fait des événements actuels et des difficultés de communication, a été mise à l'étude.

En attendant des précisions à cet égard, il a été décidé que les membres du Bleun-Brug emploieraient leurs efforts à une vaste propagande en faveur de la langue. A cet effet, diverses mesures ont été prises pour la diffusion de la revue *Feiz ha Breiz*, dont la lecture s'impose dans tous les foyers chrétiens bretonnants.

Fidèle à son programme traditionnel de relèvement de la Bretagne, le Bleun-Brug entend continuer, comme par le passé, son action culturelle bretonne et catholique, en dehors de toute politique.

IMPRIMERIE DU CONSEIL NATIONAL BRETON
Le Gérant : G. BRETON.

LA CARTE DE VÊTEMENTS POUR TOUS

mais la vente des manteaux pour chiens demeure libre

La lecture, dans un quelconque journal, de la longue liste des textiles manufacturés « avec ou sans tickets », n'est guère attrayante, mais reste cependant pleine d'intérêt. Je m'y suis plongé, et en suis sorti stupéfait. Jugez-en plutôt : si matelas, même de varech, draps et taies de berceaux sont rationnés, demeure libre la vente des manteaux pour chiens, des robes pour poupées en pique, en organdi de coton, voire en laine s'il s'agit d'un costume marin. Voilà les mamères à enfonfins de Paris-Vichy rassurées : Medor fera-t-il tout n'aura pas froid.

Triste perspective, par contre, pour nos mères de famille : après une longue série de démarches inutiles, une paillasse sans drap pour Bébé ! On croit rêver : tant de sollicitude pour les chiens et les poupées, une si cruelle indifférence pour les berceaux ! Qu'en penseraient les braves ménagères de chez nous, si elles avaient le loisir de lire ce texte effarant ? Pour le moins, que le gouvernement du Maréchal y apporte une drôle de façon d'encourager la fécondité des familles.

Pour le surplus, avec un tout petit brin de mauvaise foi, on pourrait sans peine convaincre le gouvernement de la France des pires intentions et des motifs les plus inavouables. Je laisse ce soin à d'autres s'il les amuse. Tous les articles dont la vente demeure libre, je l'admets, sont objets de luxe ou de demi-luxe d'une nécessité très relative. Nul ne s'étant avisé de stocker coussins ou napperons, étuis à parapluies et transatlantiques en prévision de ses besoins futurs, les stocks de ces articles restent largements suffisants pour satisfaire une clientèle qui se raréfie, je l'admets encore.

Mais j'ose espérer, sans trop y croire, que si leur vente demeure libre, leur fabrication, elle, est interdite. Tant pis pour les industriels qui les fabriquent ; si leur sort est digne d'intérêt, celui des consommateurs l'est tout autant. En ces jours de disette, le mot d'ordre doit être : tout pour les hommes et les enfants des hommes, rien pour les poupées.

Quoi qu'il en soit, Messieurs les rédacteurs du texte eussent dû faire preuve d'un peu plus d'intelligence et de tact. Il eût été si simple et tellement plus politique, de passer sous silence les manteaux pour chiens et les robes de poupées.

Merven AN TRAEZ.

Ça oui... c'est une "Révolution" !

Vers l'utilisation des "ELEPHANTS DE CULTURE"

Le « Retour à la Terre » est devenu la « Tarte à la Crème » de nos bons confrères de Paris.

Cependant, à ressasser le sujet on risque de tomber dans la monotonie.

Ce n'est pas le cas au *Matin* qui nous a servi le vendredi 14 mars un reportage inattendu. Il a pour titre :

LE CIRQUE AMAR EST RETOURNÉ A LA TERRE

et pour sous-titre :

Délaissant la piste, l'éléphant Piccolo et les chevaux dressés tirent la charrue dans les champs du Blésois.

Le tout accompagné de photos suggestives : un éléphant avec son cornac tirant la charrue (un fameux tracteur !), des chevaux faisant du labourage en style de cirque et jusqu'à une agréable veillée familiale en compagnie de « bébé-éléphant » !

L'auteur de l'article nous annonce l'utilisation prochaine du rhinocéros et du lama du Pérou...

L'on compte même sur la girafe pour, à la moisson prochaine, élever, du sol à la charrette, les gerbes d'avoine !

...Il y a tout de même quelque chose de changé en France !

OU DESCENDRE ?

LE FIL ENCHANTÉ
4, rue Larrey, PARIS (5e)
MERCERIE — BONNETERIE
JOUETS — LIBRAIRIE
On y trouve des ouvrages en breton ou traitant de questions bretonnes

Pour tous vos ARTICLES DE BUREAU et tous vos IMPRIMÉS
CONSULTEZ LA PAPETERIE
J. BAHU
34, Bd Duchesse-Anne, RENNES
« DOLMEN », marque déposée

La RECUPERATION INDUSTRIELLE
EST BRETONNE
ACHAT ET VENTE de tous Métaux, Verreries, Caoutchoucs, etc.
47, quai Malakoff, NANTES
Recommandée aux Bretons
— Téléphone : 120-81 —

DRAPEAUX BRETONS
En papier (8×5 cm.) :
L'unité ... 0 25 Les 50... 12 »
Les 12.... 3 » Le 100... 20 »
En calicot imprimé :
a) 10×16 cm. ..... 2 fr. l'unité
b) 24×42 cm. ..... 8 50 franco
ÉDITIONS DU LÉON
Landerneau (Finistère)

Ludovic BRIAND
PHOTOGRAPHIE — CENTRALE —
4, Rue Jean-Jaurès, 4
RENNES
La Photographie des Gens de Goût

BRONCHOCUROL
Spécifique des Toux rebelles
Très indiqué dans toutes les affections pulmonaires
ANTISEPTIQUE ET CALMANT
Prix : 13 fr. 75
(Franco sur demande)
SE TROUVE A LA
PHARMACIE CENTRALE
1, Rue Clemenceau
SAINT-SERVAN-SUR-MER

DEMÉNAGER PAR
M. BRION
c'est un plaisir !...
M. BRION — Transports — SAINT-MALO — Tél. 71-28

VOTRE MAISON ?...
AVEC 8.000 fr. OU 25 % A LA COMMANDE
LE CRÉDIT MUTUEL FONCIER 101, rue St-Lazare, à PARIS (9e arr.)
Succursale : 53, rue de Rennes, à NANTES
vous permettra de l'acquérir AU PRIX DE VOTRE LOYER
Prêts hypothécaires sur immeubles, terrains et constructions, remboursables en 200 mensualités « sans intérêt ». *Argent de suite.*
Vente d'immeubles moitié au comptant, le solde par mensualités.
Dotation d'enfants par mensualités.
Toute la gamme des constructions au comptant et par mensualités
Tous les jours, de 13 à 17 h., et le dimanche matin, de 9 à 12 h.

MAISONS ET VILLAS
NANTES-CONSTRUCTIONS
3, rue Crébillon, NANTES
— Téléphone : 144-74 —
Constructions de Maisons, Villas
Comptant et Facilités
Salle d'Exposition
Devis et Plans gratuits
ACHAT DE TERRAINS

BRETONS
LA MAISON DU PHILIPS
11, quai de l'Ile-Gloriette
NANTES
est votre Maison de Confiance pour tout ce qui concerne la Radio

MONTRES
GRAND CHOIX
POUR HOMMES ET DAMES
Au Comptoir d'Horlogerie
11, Quai Chateaubriand, RENNES

Pour VENDRE, ACHETER :
Immeubles, Propriétés
Fermes, Fonds de Commerce
Pour GÉRER vos IMMEUBLES
Adressez-vous à :
L'AGENCE TREZEVENT
22, rue du Calvaire, NANTES
Directeur : J. CUDENNEC - T. 130-39

Achetons très cher
TOUTES LES BOUTEILLES
EAUX MINERALES
Grandes et petites quantités
Etablis. ROYAL-SALADOR
6, rue de Châteaulin, 6, NANTES

Vitraux d'Art
J. KLEIN
5, rue du Vieux-Cours,
RENNES
NOMBREUSES REFERENCES EN BRETAGNE

Librairie LARCHER
2, Place du Palais — RENNES
GRAND CHOIX DE LIVRES, OUVRAGES SUR LA BRETAGNE
Papeterie — Articles Etudiants et Ecoliers

POUR TOUS VOS TRANSPORTS
MARCHANDISES DIVERSES, DENRÉES, BAGAGES SUR
LE NORD, PARIS, ROUEN, L'EST
Utilisez les services réguliers journaliers dans chaque sens
NORD-BRETAGNE
17, Bd Beaumont, RENNES — Téléph. 30.84
DOMICILE A DOMICILE
3, r. St-Vincent-Paul, PARIS — Tél. Trud. 72 6e

CAFÉ de L'ÉPOQUE
Derrière la Poste, RENNES
SON BAR — SES COCKTAILS
Spécialité, SON VOUVRAY SAINT-MARTIN
Salle pour Sociétés
Téléph : 33-85

REX BAR
6, rue Jean de Chatillon
SAINT-MALO
Téléphone 21-46

La Renaissance
17 Rue du Maréchal Joffre RENNES
son restaurant
huîtres et produits de la mer

L'EUROPE
RENNES
Téléphone 23-85

A RENNES
Aux Armes de Bretagne
Vous trouverez une cuisine soignée le meilleur accueil et des prix très abordables

Hôtel-Restaurant du PINGOUIN
A. POLLET
7 et 9, pl. des Lices, RENNES
Prend des Pensionnaires
CHAMBRES MEUBLEES au mois et à la nuit
PRIX MODÉRÉS. — Tél. 48-31.

Les meilleures maisons annoncent dans l'Heure bretonne

BAR Breiz-Izel
RESTAURANT
APÉRITIFS de MARQUE
1, rue des Cordiers (Gde Porte) St-MALO

AUX AMIS DE LA BRETAGNE
1, Place Saint-Germain, RENNES
VENEZ NOUS VOIR...
CRÊPERIE
Vous dégusterez des METS SAINS dans un cadre Breton.

An douar

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Au moment où l'avant-projet d'organisation agricole de la Bretagne va être distribué aux agriculteurs adhérents du P. N. B., nous croyons utile de donner à nos lecteurs connaissance de l'organisation agricole des autres pays et nous serions très heureux de recevoir en communication de nos nombreux amis, les livres, les brochures, les études qu'ils peuvent posséder sur ces organisations. Des notes de voyage dans les pays nordiques, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, seraient reçues avec plaisir.

Nous connaissons l'organisation agricole française d'avant-guerre ; nous connaissons celle mise sur pied à Vichy, ses défauts, malgré la présence de M. de Guébriant.

Comment est organisée l'Agriculture allemande

J'ai sous les yeux le compte rendu d'une conférence prononcée par M. F.-M. Grosse, à la Maison de la Chimie à Paris, et c'est de cette conférence que je vais essayer aujourd'hui de dégager l'organisation agricole allemande :

PROPRIETES

La ferme doit rester au paysan et la législation allemande prévoit : la transmission intégrale et la protection contre l'endettement.

a) **Transmission intégrale :** Aucun partage de terrain n'est toléré. La ferme revient à l'héritier principal et les autres enfants n'ont à se partager que le reste de l'héritage.

La ferme doit pouvoir nourrir une famille sans dépasser 125 hectares.

b) **Protection contre l'endettement :** L'héritier principal ne devant rien à ses frères et sœurs, prend donc l'exploitation sans dettes personnelles.

Cette ferme est « incessible et ingrevable ».

Elle ne peut donc être ni vendue, ni hypothéquée, et l'intérêt à *taux fixe* qui tue tant de fermiers ailleurs, « *alors que la nature ne donne pas un revenu fixe* », *n'existe plus.*

Une seule exception est tolérée par le tribunal ; le prêt destiné à l'amélioration et au développement de la ferme et susceptible d'augmenter le rendement.

Mais il faut assurer de l'argent liquide au fermier :

Des crédits à moyen terme sont accordés par les banques et les caisses d'épargne, toujours en vue de l'amélioration de la production, et doivent pouvoir être remboursés par termes au moyen de l'augmentation du rendement.

Des crédits à court terme sont également accordés par les mêmes organismes et la Banque Agricole pour obtention à crédit des engrais, des semences, et doivent être remboursés à la vente des récoltes.

Ce sont en somme des « crédits saisonniers ».

Cependant l'Etat aide par des versements et des cautions l'installation du nouvel agriculteur.

LA QUESTION DES PRIX

Prix de vente : La vente des produits agricoles est assurée à un prix rémunérateur, mais la marge bénéficiaire des industries agricoles est étroitement surveillée de façon à éviter la vie chère aux consommateurs.

Les prix de certains produits ont été fixés assez bas, mais cette baisse de prix est compensée par l'augmentation du prix d'autres produits, de façon que le fermier allemand y retrouve son compte ainsi que le consommateur.

Prix d'achat : Les impôts sont adaptés à la situation de l'agriculture.

Les prix des instruments agricoles sont très surveillés, la marge de bénéfice est limitée.

Il en est de même des engrais.

Quant à la vente des autres produits manufacturés, les prix subissent l'influence du contrôle, de la compression des prix de revient et de la surveillance de la marge bénéficiaire.

ORGANISATION DU MARCHE

Tous les syndicats, associations, sont groupés dans une organisation qui comprend tous ceux qui participent à la production agricole, à la répartition et à la transformation des produits, y compris les pêcheurs et les chasseurs.

Le chef de cette organisation est nommé par le Führer et il est en même temps ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture.

Le but est naturellement d'assurer l'équilibre de l'offre et de la demande et d'assurer à l'agriculteur un prix qui lui permette de vivre et de s'attacher à sa ferme. Ce prix le met à l'abri des fluctuations et des spéculations.

Compte tenu des variations naturelles, le paysan allemand peut au début du printemps savoir quel sera son revenu à la fin de l'année.

Evidemment, la fixation de ce prix est basée sur des fixations de culture, des obligations de livraison, etc., d'une part, et des constitutions de stocks, de bons de consommation, etc., d'autre part.

Quoi qu'il en soit, depuis 1934 le sort du paysan allemand a été nettement amélioré : l'endettement lui a été évité, il a la sécurité de vendre le produit de son travail, il est à l'abri des fluctuations des prix et des spéculations.

L'Allemagne a une agriculture « organisée ».

A chaque pays, à chaque race, sa méthode. Prenons dans cet exemple ce qui nous convient, mais entre Bretons organisons-nous, en tenant compte des conditions particulières de notre agriculture.

KERNU.

La répartition des aliments du bétail !

La liste des cartes, des bons, s'allonge, la liste des produits bloqués augmente, les centres d'approvisionnement diminuent, et pour découvrir où se faire délivrer les produits nécessaires à l'agriculture, le cultivateur doit perdre son temps en de longues attentes, sans compter toutes les déclarations qu'il est obligé de faire.

Prenons un exemple : la répartition des aliments du bétail, et particulièrement le son : « *On commence par se demander*, lit-on dans la « Vie Industrielle », *si une telle bureaucratie n'est pas davantage nécessaire au personnel qu'elle entretient qu'aux animaux de nos fermes* », et ensuite l'on s'aperçoit que le but de la loi est de confier le monopole de la vente à quelques grossistes.

Le cultivateur s'approvisionnait facilement en son jusqu'ici chez les meuniers du voisinage. Maintenant le grossiste râflera tout le son et le fera distribuer dans les dépôts de ses amis et celà moyennant une prime de 5 f. 50 par quintal !

Augmentation de prix, fonctionnaires nouveaux, mauvaise répartition, gêne et courses inutiles du cultivateur : tout cela pour caser des petits amis et râfler le marché du son pour permettre à la grosse meunerie d'imposer ses prix !

KERLUEN.

Prendre les mesures à temps

Une innovation qui a été citée par l'*Ouest-Républicain* :

Interdiction d'expédier hors du Morbihan : viande fraîche et charcuterie ; rutabagas, pommes de terre, tous légumes frais ; fromages, beurre, produits laitiers ; légumes secs.

Cette mesure est un peu tardive et incomplète : la saison est bien avancée pour les rutabagas et les pommes de terre. Car maintenant, il s'agit de semer, et ce sont les semences qui manquent.

On n'improvise pas l'agriculture à coups de décrets, et il faut prévoir longtemps d'avance, car les plantes ont besoin de nombreux mois pour se développer.

La mesure prise est intéressante néanmoins parce qu'elle permet de réserver pour ceux qui travaillent et les départements qui produisent, une partie de la récolte, ce qui paraissait naturel depuis longtemps.

Ces dispositions auraient besoin d'être généralisées dans toute la Bretagne.

Les prendra-t-on à temps ?

Incohérences et spéculation

Un marché avait été préparé avec un expéditeur de Lorient pour l'achat de choux pommés au prix de 216 francs le quintal au départ (le prix à la culture est de 175 francs). Une lettre de cet expéditeur, à la date du 19 février 1941, précise qu'un Groupement de Répartition de fruits et légumes frais s'est constitué, d'accord avec le ministère du Ravitaillement, et que ce groupement impose le prix de 236 francs départ.

L'ECHO DES VALLONS

UN REMEDE POUR NE PLUS AVOIR DE DORYPHORES

Comment ? Eh bien, ne plantez pas de pommes de terre !

Le Ministère de l'Agriculture, qui possède comme hauts fonctionnaires la plus belle collection de nullités qu'on puisse rêver, et des personnages tellement corrompus qu'ils répandent tout autour d'eux une puanteur de fumier, vient de préparer un arrêté interdisant la culture de la pomme de terre dans les jardins !

Heureusement qu'en Bretagne, les pommes de terre sont déjà plantées. On l'ignore au Ministère. Un autre arrêté sera-t-il pris pour ordonner de les arrache ?

On peut s'attendre à tout de la part de ces saboteurs de l'agriculture.

FAITES DE LA CULTURE SANS SEMER !

Une recommandation stupéfiante est adressée de Vichy aux jardiniers : « Economisez les graines de semences. Tous ceux qui s'en servent sont invités à les utiliser avec le maximum d'économie. »

Probablement que jusque maintenant, les jardiniers avaient l'habitude de semer pour nourrir les moineaux ou les limaces.

Et des cartes de rationnement n'ont pas été inventées pour limiter la quantité de semences ? Quelle omission !

Les compétences du ministre de l'Agriculture ne vont-elles pas préconiser bientôt de ne plus semer du tout pour avoir des récoltes intensives !

Tous les intéressés attendent impatiemment un nouvel arrêté ministériel.

LA CULTURE DANS LES POTS DE FLEURS !

L'organisation de l'agriculture commence par tomber dans la plus haute fantaisie.

Un cultivateur ayant commandé 60 livres de graines de betteraves, en a obtenu exactement un kilo !

Que va-t-il faire, avec ce kilo ? Semer un glomérule tous les dix mètres, pour occuper le terrain ? Et quand il faudra faire le démariage, combien de plants restera-t-il ?

Les agriculteurs vont-ils être amenés à cultiver de la betterave dans des pots de fleurs ?

QUI A DROIT AU GOEMON DE RIVES ?

Le goémon est un engrais azoté de première valeur, qui n'apporte pas sur le terrain de graines de plantes adventices comme souvent le fumier de ferme ou les composts.

Le goémon n'étant pas utilisé dans la région de Vichy, voici les règlements, écrits dans un jargon qui n'a rien de parisien :

« Conformément au décret du 8 février 1868, la récolte ne peut avoir lieu que du lever au coucher du soleil. »

Vous pensez bien qu'au clair de lune, le goémon se coupe tout seul.

Y sont autorisés :

« Les habitants de nationalité française ou admis à domicile en France, ayant six mois de résidence dans la commune. »

Un indigène de Palestine, nationalité française (c'est très facile avec de la bonne « beaite » monnaie, ou s'il ne veut pas en donner, car les poches peuvent être trop profondes pour l'en retirer, être admis à domicile (*sic*) en France (c'est encore plus facile), sera autorisé. Cependant il lui faut six mois de résidence, sinon, il n'aurait pas eu assez de loisirs pour voir pousser le goémon, ne saurait pas comment le couper, ou sa nationalité d'origine n'aurait pas eu le temps d'être camouflée..

« Les propriétaires de terres cultivées situées dans la commune, à condition que ces terres, ou leur part indivise de ces terres (*sic*) aient une contenance de quinze ares au moins et qu'elles soient exploitées par eux, sans justifier du fait d'habitation. »

Cela veut dire, sans doute, que le goémon n'aurait aucune efficacité si le terrain cultivé avait moins de quinze ares.

On peut vanter la beauté des règlements !

Mais, grâce à eux, on ne verra pas de bagarres autour des tas de goémon.

QUAND LES PREFETS S'OCCUPENT D'AGRICULTURE

A la réunion de Saint-Germain-en-Laye, les préfets ont eu la tête quelque peu savonnée... à sec et sans savon, quand l'état de l'agriculture en France leur fut clairement exposé.

Le premier devoir des préfets aurait dû être de s'adresser aux véritables responsables de cette situation : les hauts politiciens du Ministère de l'Agriculture.

Depuis, cependant, ils ont dû prendre des mesures pour la répartition des pommes de terre de semences.

Mais il est arrivé dans de nombreux endroits qu'elles n'ont pas été prises à temps. De plus, la Bretagne, qui en exportait en Afrique, n'a pu effectuer les livraisons.

Résultat : il n'y aura qu'une production cette année au lieu de deux, et l'Algérie ne pourra faire de plantations.

En voilà une belle organisation agricole !

PRODUCTEURS, SALARIÉS, CONSOMMATEURS,

lisez toujours attentivement « AN DOUAR » ; vous y trouverez de précieux renseignements, et nous vous demandons toujours de donner votre avis sur les questions qui y sont traitées.

Le BI-CENTENAIRE de la pomme de terre bretonne

L'intéressant ouvrage de notre compatriote Goulven Mazéas sur L'histoire bretonne de la pomme de terre nous apprend qu'il y a deux cents ans, la pomme de terre fut introduite en Bretagne.

Le Courrier de Rennes, du 5 juin 1886, insérait une lettre de M. Parmentier adressée à MM. les Auteurs du Journal de Paris. Au Port de Messac, près de Bain-de-Bretagne, ce 12 janvier 1779.

Il disait : « Je suis aussi, Monsieur, un des plus zélés préneurs de cette très utile racine depuis 1741, temps de mon retour d'Angleterre et d'Irlande, où j'en avais vu d'abondantes récoltes. »

La pomme de terre était destinée à éviter les famines, mais pendant longtemps, on ne savait pas l'accommoder, et on perdit un temps précieux en essayant d'en faire du pain.

Au temps des monuments mégalithiques, c'était l'asphodèle qui était cultivée et une farine très blanche en était retirée.

Il est d'ailleurs assez curieux de constater que des cultures d'asphodèles étaient faites près des monuments mégalithiques, car d'après les croyances de ces époques reculées, ces tubercules passaient pour servir à l'alimentation des morts.

Il est non moins étonnant de constater que ces plantes ont continué à se multiplier depuis dans ces mêmes endroits. C'est pourquoi il est bien rare que, lorsqu'on voit des asphodèles en Bretagne, on ne découvre pas dans les environs des monuments mégalithiques.

La pomme de terre a remplacé complètement l'asphodèle, mais peut-on soupçonner les utilisations qui pourraient être faites par ce tubercule, si on en faisait une étude scientifique rationnelle.

En attendant, gloire à la pomme de terre, qui rend tant de services à la Bretagne depuis deux cents ans, et à l'humanité.

L'AGRONOME.

Pensez au doryphore
(C'houiled an avalou-douar)

Formez dès maintenant des syndicats de défense pour lutter contre l'ennemi n° 1 de la pomme de terre. L'année dernière, avec son été sec, a fait pulluler cet insecte nuisible, et cette année il y aura des multitudes de descendants.

La formation de ces syndicats est nécessaire pour pouvoir passer *dès maintenant* les commandes des produits insecticides pour faire les traitements et avoir les approvisionnements et le matériel suffisant.

Adresse : M. G. FLOC'H, 3, rue Ornou, Brest.

LES ETATS DE BRETAGNE ET L'ÉCONOMIE BRETONNE (*Suite*)

2. Manufactures

Les Etats de Bretagne encouragèrent de leur mieux l'installation et le développement des établissements industriels, que l'on appelait à l'époque « Manufactures », surtout dans la deuxième partie du XVIII^e^ siècle :

1746, décembre. — Les Etats consentent à cautionner M. Priczon du Sel des Monts, pour une somme de 40.000 livres, dans l'interêt de la manufacture de toiles peintes qu'il a fondée à Rennes.

A ce propos, nous devons un complément d'information.

Le pouvoir royal s'opposa à la délivrance de cette somme, bien qu'elle fut régulièrement votée par les Etats. Nous avons en mains une supplique de M. du Sel des Monts à Nosseigneurs des Etats de Bretagne demandant que cette somme lui soit versée. Malgré l'insistance des Etats, il ne la reçut jamais, fut contraint de fermer son usine et de licencier 2.500 ouvriers. Les manufactures du Nord en profitèrent.

1750. — Les Etats accordent 12.000 livres par forme de prêt et sans intérêt, au sieur Trutel, entrepreneur d'une manufacture de faïence à Rennes.

1757, 10 février. — On accorde 1.000 livres au sieur Le Coq de Kermoran, qui fonde une manufacture de couvertures de lit à Quimperlé, plus 500 livres pour les deux années suivantes, à condition qu'il formera, chaque année, six élèves choisis dans les hôpitaux de Quimper par les Commissaires de la Société.

On promet 40 sols par pièce de 40 aunes d'étamine fabriquée à Ancenis, qui imitera bien celle du Mans, et un prix de 50 livres à celui qui aura le mieux réussi ; on promet 10 livres par pièce de drap à tous les fabricants de Bretagne qui auront bien imité les draps de Lodève et d'Elbeuf.

1759, 17 février. — On charge les députés en Cour d'obtenir la permission nécessaire pour l'établissement d'une manufacture de glaces proposée par M. Le Clerc.

Les Etats décident qu'il sera fourni un métier semblable à celui du nommé Thomas Thébault, sur lequel il fabrique douze pièces de ruban de fil à la fois, à chacun des élèves qu'il formera jusqu'au nombre de six, et il aura 24 livres par élève.

On promet au sieur Metzau, qui a établi près de Nantes une petite manufacture de soie semblable à celle de Tours, une récompense proportionnée au nombre des métiers qu'il établira et à la quantité d'étoffe qu'il aura fabriquée.

On promet aussi une récompense au sieur Fourbert, proportionnée au nombre des métiers qu'il établira pour la fabrication du velours de coton.

1760, 26 sepptembre. — On accorde 400 livres au sieur Béhance, qui a fondé une manufacture de faïence à Quimperlé, à la condition qu'il justifiera avoir fait travailler, pendant un an, quatre jeunes gens tirés des hôpitaux.

1760, 12 novembre. — Sur une requête de Bainville et C^ie^, manufacturiers de toiles peintes, les Etats promettent une récompense de 600 livres à celui qui découvrira le premier un vert et un jaune qui soutiendront le débouilli et de 400 livres à qui trouvera le secret du bleu de porcelaine d'Angleterre.

1760, 1^er^ décembre. — Sur une requête du sieur Loriot, qui demande le privilège exclusif, pendant vingt-cinq ans, d'une manufacture de fer-blanc en Bretagne, et qui s'engage à n'employer que du fer des Forges de Bretagne et consent que l'entrée et l'usage des fers-blancs du royaume et de l'étranger continuent d'être permis, les Etats chargent leurs députés en Cour de solliciter pour ledit sieur Loriot ce privilège exclusif, pour vingt ans seulement, aux conditions et obligations exprimées dans sa requête, et parce qu'il renoncera formellement, par un acte notarié, à prétendre ni demander sous aucun prétexte une extension dudit privilège au delà de ces vingt années.

1762, 30 septembre. — Les Etats rejettent la requête d'une Compagnie de Nantes qui demandait le privilège exclusif d'une manufacture de savons et chargent les députés en Cour de veiller et de s'opposer aux privilèges exclusifs qui seraient sollicités au Conseil, comme contraire à la liberté des citoyens et à la concurrence qui est l'âme du commerce.

1765. — On charge les députés en Cour de solliciter pour le sieur Droneau, fabricant de verre à Lorient et qui projette l'établissement d'une fabrique de verre à Vitré, main-levée d'une restriction portée dans ses lettres patentes au sujet du charbon qu'il emploie.

1767, 21 mai. — Sur une requête des sieurs Volaire et Sarloy, qui se prétendent seuls dépositaires du secret d'alcaliser le sel marin, et demandent un emplacement nécessaire, les Etats autorisent les Commissaires des Domaines à leur en affèager un, près de la ville de Guérande.

1769, février. — Les Etats prêtent 3.000 livres au sieur Boutard de la Touche pour soutenir et perfectionner sa manufacture de toiles peintes à Morlaix.

Requête des sieurs Lamballais, Tardiveau et Aubin pour leur fabrique d'amidon qu'ils font avec des patates.

Encouragement de 300 livres au sieur Frévin qui a établi une brasserie, une houblonnière et deux fours à chaux.

Requête du sieur Cadillan qui a établi à Lannion et à Tréguier deux moulins à huile de lin et de chanvre.

1770. — Les Etats chargent les Commissaires de Nantes de vérifier l'état de la manufacture de cendres gravelées établie à Nantes par le sieur Jehemo.

Les Etats accordent leur protection à la manufacture de toiles à voiles établie à Rennes par le sieur Le Boucher et on charge les députés en Cour de demander que les toiles et fils de cette manufacture soient employées par la Marine du Roi, en qualité et prix égaux à ceux des autres manufactures.

On rend une enquête du sieur Angles tendant à faire ériger en manufacture royale celle des cuirs à l'anglaise qu'il a établie à Quimperlé.

On sollicitera la permission d'imprimer le lin comme en Silésie.

On promet des prix de 300 livres et de 200 livres à ceux qui imiteront le mieux les toiles de Hollande.

Le 13 novembre 1760, les Etats font un fonds de 2.700 livres pour être distribués en prix aux meilleures fileuses.

Ils chargent la Société du Commerce d'examiner chaque article des différents règlements concernant les toiles de Bretagne, de prendre des instructions, de former du tout une suite d'observations et d'en rendre compte aux Etats prochains.

Déjà, le 7 octobre de la même année, on continuait pour 1761-1762 le fonds de 8.400 livres à la décharge des marchands et fabricants de draps et autres tissus, sur lesquels cette somme était levée, en vertu d'ordonnance de M. l'Intendant, au profit du sieur Coisy et autres inspecteurs et commis des toiles, en persistant dans les délibérations antérieures pour la suppression desdits inspecteurs et commis.

Ces citations témoignent de l'interêt que les Etats portaient à cette industrie qui comptait d'importantes fabriques à Rennes, et l'on en trouvait encore à Quintin, Uzel, Loudéac, La Guerche, Locminé et Dinan.

On trouve aussi des encouragements pour les fabriques de farine, de cuirs, de papier et bien d'autres encore.

(*A suivre.*)

La Bretagne Ouvrière

De la nécessité de l'orientation professionnelle

On s'est aperçu, il y a quelques années, aux Etats-Unis et en Europe Occidentale, que, très souvent, la spécialisation des tâches ne correspondait pas aux aptitudes naturelles des individus. Un Français, M. Frois, spécialiste de ces questions, a calculé que près de 50 % des accidents du travail ont pour origine un défaut d'harmonie entre l'ouvrier et la tâche qu'il accomplit.

Les résultats d'une enquête

En 1919, une enquête faite à Bordeaux révéla que sur 100 enfants qui choisissent un métier il en est à peu près 22 à qui ce métier convient bien, 40 pour lesquels il ne convient pas du tout et 38 qui représentent une adaptation médiocre ou moyenne. On voit donc qu'il n'y a peut-être pas la moitié des individus qui soient parfaitement adaptés à la tâche qu'ils remplissent.

Quelles sont les causes de cet état de choses ? Eh bien, il est à remarquer que souvent le choix d'un métier dépend du hasard ou de la mode, ou bien que le goût d'un individu ne correspond pas toujours à ses aptitudes.

Comment corriger ce grave défaut ? On peut envisager deux solutions qui se complètent : l'orientation professionnelle et la sélection professionnelle.

Orienter dès l'école

L'orientation professionnelle se pratique dès l'école et a pour but d'organiser un choix rationnel de la profession.

Elle consiste à éveiller l'esprit des élèves et à leur faire connaître les conditions imposées par chaque métier, soit par des causeries faites par les professeurs ou même par des ouvriers sur les différentes professions, soit par des visites d'usines. On y ajoute aussi des séances de bricolage qui permettent de développer les goûts de l'individu pour le travail.

La sélection professionnelle se pratique pour guider le choix des individus lors de leur embauche dans l'usine.

Cette méthode est très poussée aux Etats-Unis, où dans les grandes usines existe un pavillon spécial d'embauchage. Là l'ouvrier subit d'abord un examen médical, puis un examen technique et psychotechnique, et enfin, pour connaître sa souplesse d'esprit et ses qualités de sang-froid, on lui soumet des tests.

Le « test »

Le test est une expérience à laquelle on soumet un sujet en vue de déterminer les caractères physiques et psychiques qui lui sont propres. On calculera, par exemple, pour mesurer la capacité mnémonique d'un individu, combien de mots, de chiffres il est capable de retenir en un temps donné. Ce n'est donc pas un examen, car les questions posées ont des réponses connues de tout le monde. Ainsi on montrera à la personne intéressée un dessin où figurent deux hommes, un grand et un petit, derrière lesquels est placé le soleil ; le premier a une petite ombre et le second une grande, et la question suivante sera posée : « Quel est le défaut de ce dessin ? » L'individu examiné devra, pour prouver l'acuité de ses facultés, répondre très rapidement. L'expérience a prouvé que cette épreuve des tests donne un résultat impressionnant ; de plus elle permet parfois de rectifier une spécialisation antérieure et inopportune.

⁂

L'orientation et la sélection professionnelle sont deux méthodes qu'il sera bon et nécessaire d'appliquer dans une Bretagne libre. Les résultats étonnants qu'elles ont provoqués parlent en leur faveur. Elles accroissent dans une grande proportion la productivité du travail et elles améliorent la qualité des produits. Quant à l'ouvrier ainsi formé, il jugera sa tâche moins pénible, sinon agréable, et son travail mieux apprécié tendra à être davantage rémunéré.

La société elle-même y trouvera ses avantages, car l'orientation et la sélection professionnelles ne peuvent que tendre à supprimer des motifs de troubles et de désordre tels que les grèves.

Ainsi, jeunes ouvriers bretons, quand votre patrie sera libre, de telles méthodes vous permettront de devenir des ouvriers qui enrichiront notre pays et qui seront cités comme modèles par les autres nations.

PERRIC.

Adresse : Yves KERBRAT, Réduction Nantaise, 10, rue Voltaire, Nantes.

Quelques-uns de « LEURS MENSONGES »

« C'est un fait que nous commençons la guerre dans des conditions économiques et financières très supérieures à celles de l'ennemi.

« *Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts.* »

Paul REYNAUD.
(Discours radiodiffusé du 20 septembre 1939.)

⁂

« Que peut-il, dès lors, encore nous manquer pour vaincre ? Je vous le demande. »

Georges MANDEL,
(Discours radiodiffusé du 8 novembre 1939.)

⁂

« J'ai vu les chefs... J'ai vu notre matériel de guerre... *Je suis revenu satisfait, tranquille, plein de confiance dans l'avenir.* Notre victoire est certaine. La guerre est avant tout une question de force. Or la force est avec nous. La conscience universelle l'a déjà compris. »

« *Nous avons la supériorité du potentiel de guerre.* »

Paul REYNAUD.
(Discours au Sénat, le 28 décembre 1939.)

« A l'Allemagne des loups gras a succédé l'Allemagne des loups maigres. »

Paul REYNAUD.
(Discours radiodiffusé du 29 février 1940.)

⁂

« Pas une tonne de minerai de fer ne partira de Narwick pour l'Allemagne. Le seul couloir permanent de communication est coupé... »

Paul REYNAUD.
(Discours au Sénat sur la guerre de Norvège, le 10 avril 1940.)

⁂

« L'attaque que nous avons prévue depuis octobre dernier s'est déclenchée ce matin. »

Général GAMELIN.
(Ordre du jour du 10 mai 1940.)

⁂

« Assez de discours proclamant notre bon droit et leur mauvaise foi. *La guerre est une épreuve de force. Quand on entre en guerre, on s'en rapporte au jugement de la force.* »

Paul REYNAUD.
(Discours radiodiffusé du 29 février 1940.)